

Points Communs

La revue du français à visée professionnelle

numéro 38 • octobre 2009

ENTRETIEN

La France en Inde : une présence dynamique, des objectifs ambitieux

Jérôme Bonnafont

RECHERCHE EN DIDACTIQUE DU FOS ET DE L'ÉVALUATION

Formation linguistique des salariés du secteur du bâtiment et des travaux publics : enjeux, méthodologie, perspectives

Cécile Medina

TÉMOIGNAGE

Approche actionnelle et CECRL : enjeux et pratiques au sein des organismes de formation

Aurore Barrot

FRANÇAIS MÉDICAL

Des gripes et des hommes...

Pascaline Faure



DOSSIER PÉDAGOGIQUE

De l'entreprise individuelle
à la SARL

Pascale Tennant-Courteix



Paris ▶ du 5 au 23 juillet 2010

Université d'été 2010 du Centre de langue française de la CCIP

Professionnels du français langue étrangère - Enseignants - Directeurs d'établissements culturels et de formation

Choisissez votre formation : **management (parcours diplômant DAMOCE), ingénierie, pédagogie et didactique du français sur objectifs spécifiques (parcours diplômant DDIFOS), français de spécialité,...**

RETROUVEZ TOUTE L'OFFRE ET LE BULLETIN D'INSCRIPTION SUR LE SITE

www.fda.ccip.fr

Date limite d'inscription : **18 juin 2010**

Chambre de commerce et d'industrie de Paris
Direction des relations internationales de l'enseignement
CELAF - Service Commercial / Qualité
28, rue de l'Abbé Grégoire - 75279 Paris cedex 06
Tél. : 01.49.54.28.57 ou 29.67 - E-mail : fda@ccip.fr
www.fda.ccip.fr



un centre de formation de la



**Chambre de commerce
et d'industrie de Paris**



Chers lecteurs,

Le numéro d'octobre de *Points Communs* est toujours pour moi l'occasion de marquer un temps de réflexion sur les activités de la DRIE consacrées au français à visée professionnelle. Dernier numéro de l'année civile, c'est aussi le premier de l'année académique ! Il clôt et relance à la fois notre réflexion et témoigne ainsi de notre perpétuel engagement au service d'un enseignement/apprentissage de qualité du français à visée professionnelle.

L'Université d'été 2009 de la DRIE a rassemblé en juillet dernier un public de professeurs et de formateurs toujours plus nombreux, confirmant que le français de spécialité et le FOS sont aujourd'hui incontournables pour offrir une réponse-formation adaptée aux exigences du marché de la formation linguistique. La méthodologie générale du FOS rencontre toujours un succès grandissant. Les modules de spécialité ont accueilli cette année le français sur objectifs universitaires (FOU), thématique au cœur de la didactique en FOS. Je me réjouis également du succès des modules plus « pratiques » qui montrent l'enthousiasme des professeurs à toujours vouloir perfectionner leurs techniques pour répondre aux besoins de leurs publics professionnels. L'ensemble des modules sera reconduit en 2010 et je vous invite dès à présent à consulter l'offre de formation pour l'Université d'été 2010 sur notre site www.fda.ccip.fr

Entre tradition et modernité, l'Inde offre un contraste étonnant. La France et le français y ont-ils leur place ? Son Excellence, Jérôme BONNAFONT, Ambassadeur de France à New Delhi, nous livre dans un entretien passionnant les clés de la politique linguistique qu'il mène en Inde.

Ce numéro de *Points Communs* vous propose également des articles en écho aux problématiques actuelles de l'enseignement/apprentissage du français à visée professionnelle dans les secteurs professionnels dits « en tension ». L'article de Cécile MEDINA cible le secteur du bâtiment et des travaux publics et nous montre l'importance de l'ingénierie pédagogique dans les réponses proposées par les organismes de formation.

Aurore BARROT souligne pertinemment l'utilisation de plus en plus fréquente du CECRL comme outil de communication entre les différents acteurs de la formation.

Enfin, dans sa vocation d'appui pédagogique en français de spécialité, le dossier pédagogique de ce numéro élaboré par Pascale TENNANT est consacré au français juridique. Nous sommes très heureux de pouvoir initier nos lecteurs à des activités pédagogiques sur un domaine encore souvent redouté par beaucoup d'enseignants.

Permettez-moi de rappeler que dans le cadre des activités et communications scientifiques liées au développement du TEF, la DRIE organisera le 2 février 2010 sa 3^e journée d'études à l'Université de Paris IV - Paris-Sorbonne. Organisé par la CCIP, en partenariat avec l'Université de Paris IV - Paris-Sorbonne, et soutenu par l'Agence universitaire de la Francophonie, cet événement aura pour thématique la qualité des épreuves d'évaluation en langues à forts enjeux. Je vous invite à consulter dès aujourd'hui l'appel à communications publié sur notre site www.fda.ccip.fr.

J'aurai plaisir à vous retrouver en janvier 2010 pour notre prochain numéro, mais en attendant, je souhaite à tous une bonne rentrée et une bonne lecture.

Guilhène MARATIER-DECLÉTY

Directrice des relations internationales de l'enseignement

ENTRETIEN P. 4

La France en Inde : une présence dynamique, des objectifs ambitieux

Jérôme Bonnafont

EN DIRECT DE LA DRIE P. 7

RECHERCHE EN DIDACTIQUE DU FOS ET DE L'ÉVALUATION P. 8

Formation linguistique des salariés du secteur du bâtiment et des travaux publics : enjeux, méthodologie, perspectives

Cécile Medina

DOSSIER PÉDAGOGIQUE P. 13

Droit des sociétés et création d'entreprises

De l'entreprise individuelle à la SARL

Pascale Tennant-Courteix

TÉMOIGNAGE P. 26

Approche actionnelle et CECR : enjeux et pratiques au sein des organismes de formation

Aurore BARROT

POINT À LA LOUPE P. 31

Krach, crash, crac...

Marie-José Bachmann

AGENDA P. 32

FRANÇAIS MEDICAL P. 33

Des gripes et des hommes...

Pascaline Faure

BULLETIN D'ABONNEMENT P. 37

APPEL À COMMUNICATIONS P. 39



Jérôme BONNAFONT
Ambassadeur de France en Inde



La France en Inde : une présence dynamique, des objectifs ambitieux

M. Jérôme BONNAFONT, ambassadeur de France en Inde, a bien voulu répondre à nos questions. Il nous démontre ici la forte attractivité de la France dans « la plus grande démocratie du monde » ainsi que le réel potentiel de développement du français, du français langue professionnelle notamment.

Quelle est la place de la France parmi les partenaires économiques de l'Inde ? La France a-t-elle une place particulière ? Différente ?

Depuis 1998, la France et l'Inde ont établi un partenariat stratégique que le président de la République française et le Premier ministre de l'Inde confortent par des rencontres régulières, qui sont autant d'occasions de discuter des problématiques internationales et bilatérales qui les intéressent. Leur dernière rencontre a eu lieu à Paris, le 14 juillet dernier, avec la présence exceptionnelle de troupes indiennes défilant sur les Champs-Élysées. Ces rencontres de haut niveau sont toujours l'occasion d'examiner et de nourrir l'ensemble des relations franco-indiennes, qu'il s'agisse des échanges stratégiques, comme le nucléaire civil et les équipements de défense, ou des échanges culturels, scientifiques, humains et, bien entendu, commerciaux.

Au plan économique, la présence de la France en Inde est dynamique et obtient des résultats concrets.

Ces quatre dernières années, notre commerce bilatéral a crû avec régularité. La crise mondiale a suspendu cette croissance, mais de manière provisoire. Les structures commerciales sont en effet de plus en plus solides et notre présence en Inde ne peut que s'apprécier, le marché indien ayant faim du monde, et particulièrement faim de la France pour accélérer son décollage. Nos points forts au niveau des exportations : l'aéronautique (35 à 40 %) et les produits intermédiaires (produits métalliques et plastiques) transformés en Inde avant d'être réexportés vers les pays développés (25 %).

A noter que notre part de marché est d'environ 2 % en Inde, contre 1,3 % en Chine.

L'objectif fixé par le président de la République, lors de sa visite d'Etat en Inde en janvier 2008, est clair : passer de 6 à 12 milliards d'euros d'échanges d'ici à 2012. Les services de l'Etat sont tous mobilisés pour accélérer le rythme de développement de nos échanges avec l'Inde et atteindre cet objectif ambitieux.

Au plan des investissements, nos entreprises ont créé près de 550 établissements permanents en Inde qui emploient en tout environ 120 000 salariés.

Ces filiales, co-entreprises et bureaux de représentation couvrent un spectre particulièrement riche et varié, car la palette commerciale française est singulièrement attractive pour un pays comme l'Inde, qu'il s'agisse de l'énergie, de la protection de l'environnement, des matériaux de construction, des équipements ferroviaires, de la chimie, de la pharmacie, de l'automobile, des technologies de l'information, de l'agro-alimentaire, de l'aéronautique, des équipements militaires, des services financiers, des transports maritimes, ou encore de l'hôtellerie.

L'Ambassade s'attache à défendre auprès des décideurs indiens l'ouverture de deux domaines commerciaux qui nous sont encore interdits, juridiquement ou de facto : la distribution de détail multimarque et la banque de détail. Elle travaille aussi à obtenir la suppression des limites légales de prise de participation dans les industries et services indiens. Ces limites pénalisent en effet notre développement commer-

cial en Inde, je pense notamment aux assurances, à la grande distribution et aux industries de défense. La présence économique française est aussi remarquable par sa diversité géographique : nos entreprises sont présentes sur tout le territoire, aussi bien dans les grandes métropoles indiennes (Delhi et les villes nouvelles qui l'entourent, Bombay et sa zone d'influence, Chennai, Bangalore, Hyderabad, Calcutta et sa région), que dans des villes moins connues du Gujarat, de l'Uttar Pradesh, du Rajasthan, ou même dans les Etats du Nord-Est, pourtant moins développés.

Cette densification croissante de notre présence démontre que nos entreprises ont des vues sérieuses sur le marché indien et qu'elles ont compris que cette ambition passe par une implantation sur place, grâce à des investissements directs ou à des franchises, ou en pariant sur les capacités de recherche-développement qu'une Inde de mieux en mieux instruite offre à des entreprises en pointe dans leur domaine.

Quelle image a la langue française en Inde ?

Le français porte incontestablement le prestige de la culture française, de notre littérature et des valeurs des Lumières, qui ont inspiré, le mot est faible, les anticolonialistes indiens dans leur combat pour la liberté, un combat respectueux de nos propres valeurs pour fonder, in fine, la « plus grande démocratie au monde ».

L'Ambassade et CULTURESFRANCE, le bras culturel du ministère des Affaires étrangères et européennes,



organisent un Festival de la France en Inde, intitulé « Bonjour India », qui se tiendra en décembre et janvier prochains. Ce festival ambitionne de présenter la richesse de la France moderne, dynamique et conquérante d'aujourd'hui dans les 13 principales villes indiennes. L'accent sera mis tant sur notre recherche scientifique que sur les arts de la scène, le cinéma français, la littérature francophone et, bien entendu, la langue française. Cet effort exceptionnel devrait évidemment renforcer l'attractivité générale de la France et de notre langue.

Quel est le « public » de la francophonie en Inde ?

Quelles sont les motivations des Indiens qui apprennent le français ? Quelle est pour eux la plus-value éventuelle que leur confère la connaissance du français ?

Le français est la première langue étrangère enseignée en Inde, l'anglais étant l'une des langues officielles du pays.

Le français offre une plus-value incontestable à ceux qui le parlent en Inde, une ouverture sur la modernité et sur différents marchés du travail : les centres d'appel, l'industrie informatique (adaptation des progiciels commerciaux en fonction des besoins des entreprises ou des projets de recherche), ou encore l'hôtellerie et le tourisme (chaque année, pas moins de 300 000 touristes français viennent visiter ce pays extraordinaire de diversité et de richesse culturelle qu'est l'Inde, notamment le Rajasthan).

Le français est aussi le moyen d'entretenir des relations d'affaires avec

l'Afrique francophone, car les liens avec la diaspora indienne sont restés très vifs, ou de préparer un projet d'immigration vers des pays francophones.

La maîtrise du français est-elle requise dans certains secteurs professionnels en particulier ?

Le français est particulièrement recherché dans l'hôtellerie et le tourisme de luxe, qui sont des secteurs en forte croissance : les classes moyennes et supérieures indiennes, en plein essor, sont très attirées par l'art de vivre et le luxe à la française.

Les entreprises françaises installées en Inde tiennent-elles à leur identité culturelle francophone ?

Nous avons engagé un dialogue constructif avec les entreprises françaises pour les convaincre de donner à leurs cadres indiens une formation au français, afin d'enrichir leur identité professionnelle et leur capacités d'évolution. C'est un travail de longue haleine, l'anglais étant la langue de travail habituelle des Indiens, mais les premiers résultats se font sentir.

Avez-vous connaissance d'entreprises françaises ayant développé des programmes de formation linguistique à l'intention de leurs salariés indiens ? Dans quels buts ?

Certaines entreprises, comme Orange ou Stéria, offrent des formations à la langue française, pour tirer profit de la diversité de leurs personnels. C'est aussi l'occasion pour elles d'offrir à leurs cadres des formations de haut niveau, garanties de développements ultérieurs pour les uns et les autres.

Comment, face à l'anglais comme vecteur mondialisé de la communication, défendre le rôle d'outil économique international du français ? Le français à visée professionnelle est-il un facteur de promotion et de développement de l'apprentissage du français ?

C'est bien entendu le cas : le français professionnel est l'un des vecteurs majeurs de la promotion et du développement de l'apprentissage de la langue française en Inde. Notre dynamisme économique ne peut que favoriser cette tendance.

Sur quel(s) réseau(x) s'appuient ces actions ? L'usage du français a-t-il en Inde un fort potentiel de développement ?

Je suis convaincu du potentiel de développement du français en Inde. Les services dédiés de l'Etat sont mobilisés : aussi bien le Service du français de l'Ambassade (qui appuie les Départements de français des universités), les 15 Alliances françaises (enseignement du français pour tous) que les 28 lecteurs de français (qui contribuent à animer les Départements du français des universités et à identifier les étudiants les plus aptes à poursuivre des études en France).

Les résultats sont bien présents : le réseau des Alliances en Inde, déjà le plus dense de notre réseau mondial, devrait être encore renforcé par de nouvelles ouvertures ; plus de 21 000 étudiants individuels suivent les cours des Alliances cette année, soit une progression de 15 % par rapport à 2008 ; le nombre de demandes de certification internationale du Diplôme d'étude de

langue française est passé de 600 en 2004 à 10 000 en 2008. Au final, les perspectives de développement de l'enseignement du français en Inde sont florissantes.

Les actions se situent-elles dans une logique offensive ou défensive ?

La progression de l'apprentissage du français résulte d'une logique volontairement offensive. Des instruments novateurs sont mis en place : un site « click on french » a été lancé pour familiariser de nouveaux locuteurs au français ; le festival « Bonjour India », à la fin de l'année, inclura une démonstration de la proximité des langues française et anglaise, « le registre des mots transparents », pour inciter de nouveaux élèves indiens à franchir le pas et à découvrir notre langue.

Quelles actions ont été entreprises récemment en Inde en faveur de la francophonie ? Des actions culturelles ? Économiques ? Ces actions tentent-elles de rapprocher les milieux économiques et culturels ?

Chacune des 15 Alliances françaises en Inde est libre d'innover, tout en pouvant s'inspirer des innovations des autres. L'Alliance française de Chennai, par exemple, a mis en place une formation à l'interculturel, destinée en même temps aux entreprises indiennes et françaises, et elle rencontre un grand succès. L'objectif reste de rapprocher les milieux économiques et culturels.

Le DDiFOS a été proposé à 45 professeurs de toutes les Alliances de l'Inde. Ces dernières s'attachent désormais à développer les outils qui permettront la diffusion du français sur objectifs spécifiques (FOS). Les Alliances se mettent ainsi directement au service des projets des entreprises, assurant ainsi de belles perspectives de développement.

Quelle est la part respective des actions menées en milieu scolaire et universitaire d'une part, chez les acteurs économiques d'autre part ?

Les 28 tuteurs de français langue étrangère, qui travaillent dans autant d'universités indiennes, ont pour mission d'organiser des séquences de FOS, qu'elles concernent l'ingénierie, la médecine, la mode, le design, l'architecture, le cinéma, les nouvelles technologies, les affaires, l'hôtellerie, ou le tourisme. Ce programme suscite un engouement réel, très prometteur.

Quelles actions sont menées en faveur d'un enseignement du français qui soit dynamique, motivant, moderne, novateur ? Quel appui la France apporte-t-elle à ces actions ?

Trois initiatives emblématiques de la variété des efforts de promotion du français par l'Ambassade peuvent être saluées : le lancement de trois centres de formation d'enseignants rompus aux techniques les plus innovantes, à Delhi, à Chennai et à Bombay, qui vont progressivement monter en puissance ; la participation de l'ensemble du réseau des Alliances françaises à l'opération « Pont avec les écoles », qui permet de renforcer les compétences des enseignants de français langue étrangère ; la multiplication des partenariats entre les universités françaises et indiennes, qui renforce l'attractivité de l'apprentissage du français.

Quels devraient être les axes de progrès pour l'avenir, en matière de politique linguistique de la France en Inde ?

Trois axes majeurs structurent les efforts de l'Ambassade en vue de promouvoir le français.

Le premier concerne l'enseignement du français à l'école, pour ren-

forcer son statut de première langue étrangère en Inde. Le nouveau ministre de l'Éducation ayant décidé de regrouper en une seule session toutes les épreuves du baccalauréat indien, notre objectif est désormais, avec l'appui de nos partenaires européens, que le bac indien comporte une épreuve obligatoire de langue vivante, ce qui rendrait l'apprentissage de cette langue obligatoire les deux dernières années scolaires. Le fossé actuel entre l'enseignement en classe de seconde et l'université prendrait fin et le niveau de maîtrise serait bien supérieur à ce qu'il est actuellement.

Le second axe concerne le renforcement du réseau des Alliances françaises, qui est déjà le 3^e réseau au monde, par l'ouverture de nouvelles Alliances en Inde.

Le troisième axe de développement concerne l'extension et le renforcement des plates-formes numériques comme « Click on French », pour l'apprentissage de la langue, mais aussi les formations de type « E-Master » de l'Université d'Hyderabad, les dimensions de l'Inde et la passion des Indiens pour l'informatique se cumulant pour favoriser ce type d'enseignement à distance. ■

Pour plus d'informations :

Le site web de l'Ambassade de France en Inde : www.france-in-india.org/

En direct de la DRIE

Recrutement International 2009-2010

Certifié ISO 9001 version 2000, le Service des admissions internationales (SAI) de la DRIE a pour mission d'organiser les épreuves de sélection des diplômés de l'enseignement supérieur étranger pour les Masters en Management de cinq Grandes Écoles de Management : AUDENCIA Nantes, CERAM Business School, EM LYON Business School, ESCP Europe, et HEC Paris. Les candidats, obligatoirement titulaires d'un diplôme équivalent à la Licence (Bachelor's degree, Licenciatura...) obtenu hors de France, se soumettent au concours organisé dans près de 60 centres d'examen dans le monde. Cette voie d'accès permet une admission directe en Master en Management du prestigieux Programme Grande École, dans l'un des cinq établissements membres du SAI. Les candidats sélectionnés acquièrent ainsi, en deux ans, une formation managériale sanctionnée par un diplôme reconnu internationalement.

Bilan du concours SAI 2009

Dans une conjoncture économique difficile, les résultats du concours ont été jugés satisfaisants par les écoles qui ont atteint leurs objectifs de recrutement. Principales évolutions à retenir :

- Une stabilité du nombre total de candidatures : 1104 candidats éligibles au concours 2009 (au même niveau qu'en 2008). Et une augmentation cette année des candidatures dans la zone Amériques (+58 % à New York, +22 % à Montréal) et dans la zone Asie (+69 % à New Delhi).
- Des candidatures de meilleure qualité et des anglophones plus nombreux : 37 % des candidats ont choisi le test GMAT en 2009 (contre 31 % en 2008), parmi lesquels près d'un tiers a obtenu un score égal ou supérieur à 700.
- Une plus large couverture du concours dans le monde. 54 centres d'examen actifs et 65 nationalités représentées.

Calendrier 2009-2010 : des sessions de recrutement supplémentaires

Dans un souci d'amélioration constante du processus de sélection, le SAI met en place cette année des sessions multiples pour le concours 2009-2010. En effet, pour intégrer l'une des 5 écoles membres à la rentrée 2010, les candidats à ce concours auront désormais la possibilité de choisir parmi 3 sessions selon les modalités suivantes :

- La session d'automne, dédiée aux candidats à haut potentiel justifiant d'un score minimum de 700 au GMAT : les épreuves orales ont lieu à partir de la mi-novembre, et l'admission est prononcée début décembre.
- La session d'hiver, dédiée aux candidats passant le GMAT : l'admissibilité est prononcée mi-février et l'admission mi-mars.
- La session de printemps, dédiée aux candidats passant le GMAT ou le TAGE-MAGE : l'admissibilité est prononcée en avril et l'admission fin mai.

Pour de plus amples informations contacter :

Tél. : +33 1 49 54 29 92 ; e-mail : sai@ccip.fr et site : www.sai.ccip.fr

Journée d'études du Comité scientifique du TEF

Mardi 2 février 2010 à l'Université de Paris IV - Paris-Sorbonne

Le Comité scientifique du TEF poursuit sa réflexion autour de l'évaluation en langues. La 3^e journée d'études portera sur la qualité des épreuves d'évaluation en langues à forts enjeux. Organisée par la CCIP, en partenariat avec l'Université de Paris IV - Paris-Sorbonne, cette journée d'études aura lieu le 2 février 2010 à l'Université de Paris IV - Paris-Sorbonne. L'Agence universitaire de la Francophonie soutient cette manifestation. Autour du thème général de la journée d'études, trois ateliers seront organisés. Les communications présentées dans ces ateliers répondront respectivement aux trois axes d'études suivants :

- Qualité et pertinence des outils d'évaluation
- Quels enjeux socio-éthiques de l'évaluation ?
- Comment assurer la mesure de l'évaluation ?

Consultez l'appel à communications et restez informé sur cet événement grâce à notre site www.fda.ccip.fr

Université d'été 2010

La 36^e université d'été de la DRIE s'est déroulée en juillet dernier dans les locaux d'Advancia-Negocia à Paris.

130 participants ont pu bénéficier de 3 semaines de formation intenses qui leur permettront de répondre aux besoins et enjeux de l'enseignement du français à visée professionnelle. Le succès croissant du programme diplômant DDiFOS montre l'importance de la méthodologie FOS dans le traitement des demandes actuelles de formation en français.

La DRIE dans sa mission de formation et d'accompagnement des organismes de formations linguistiques renforce son programme pour la prochaine université d'été et vous invite dès à présent à consulter en ligne son offre de formation pour l'été 2010. Site : www.fda.ccip.fr

Formations linguistiques

Le CELAF a reconduit en juillet 2009 trois programmes de formation linguistique prestigieux en collaboration avec l'Université de Georgetown (Washington DC, USA), l'Institut Lauder (Philadelphie, Wharton, University of Pennsylvania, USA) et la Fondation Renault (France).



Cécile Medina
 Doctorante en Sciences du langage,
 Université de Bretagne occidentale



Formation linguistique des salariés du secteur du bâtiment et des travaux publics : enjeux, méthodologie, perspectives

La réflexion que nous livre Cécile Medina présente le fruit d'une rencontre entre le monde de l'entreprise et le monde de la recherche.

Le groupe VINCI s'est engagé dès 2006 dans son Manifeste à promouvoir la diversité dans ses recrutements de personnels, garantir l'égalité des chances et publier chaque année les résultats d'un audit réalisé par un organisme indépendant⁽¹⁾. Dans le cadre de la mise en œuvre de son plan Egalité des chances et Diversité, VINCI souhaite agir sur la prise en charge des déficits langagiers de ses salariés. C'est dans ce contexte que s'inscrit le travail de recherche de Cécile Medina. Centré sur l'étude du français parlé dans le BTP (en France métropolitaine), il a pour objectif de développer la prise en charge des salariés présentant des déficits en langue française et de concevoir des formations linguistiques leur permettant une meilleure intégration et évolution dans la profession.

Ne pas maîtriser la langue française sur un chantier du BTP est souvent source d'erreurs. Si le travailleur n'est pas en mesure de comprendre ce qui est dit, comment peut-il agir ou réagir ? En outre, cette non-maîtrise de la langue française peut être source d'accidents et entraîner une mise en danger du travailleur et de ceux qui l'entourent. Par ailleurs, comment le travailleur peut-il bien s'intégrer et par la suite évoluer au sein de l'entreprise, comment peut-il développer ses compétences, devenir plus polyvalent et plus productif, s'il ne peut, faute de maîtriser suffisamment la langue, bénéficier, entre autres, de l'accès aux formations professionnelles proposées en interne ou en externe ?

Au delà du plan Egalité des chances de l'entreprise, c'est la loi dite « Borloo »⁽²⁾ qui permet, en France, une avancée sociale importante en matière linguistique au profit des travailleurs. En reconnaissant la langue comme compétence professionnelle, cette loi offre de nouvelles perspectives de développement pour les formations en FLE et ses sous-catégorisations. En effet,

l'entreprise peut désormais, dans le cadre des formations professionnelles, former ses salariés en langue, et de fait, en langue française. Il s'agit donc de s'appuyer sur les opportunités créées par la politique en vigueur pour favoriser le développement de l'apprentissage du français comme langue au travail.

Afin de répondre aux besoins linguistiques spécifiques au BTP, nous avons proposé une approche de la langue au travail suivant les orientations politiques définies précédemment. En effet, l'ultime étape de l'apprentissage au regard des objectifs politiques est de permettre à l'apprenant de parvenir à une pratique autonome de la langue française. Cette formation prend en charge tous les types d'échanges attendus sur le lieu de travail : pratique du métier, aspects juridiques, aspects sécuritaires, échanges avec les riverains, les collègues, les sous-traitants, les fournisseurs, les contrôleurs et avec la hiérarchie, etc.

Néanmoins, bien que nous traitions de la langue au travail, l'objectif

premier est l'efficacité communicationnelle des travailleurs dans leur contexte de travail le plus courant. Ainsi, l'entreprise souhaitant mettre en place des formations linguistiques ciblées par métiers, nous avons choisi d'adopter une approche Français sur objectifs spécifiques (FOS). Cette démarche répond à la demande de l'entreprise comme le présentent J.-M. Mangiante et C. Parpette⁽³⁾ : « La précision de l'objectif et la contrainte temporelle conduisent à mettre en œuvre des programmes d'enseignement différents de ceux qui prévalent dans un enseignement généraliste. L'urgence implique souvent un enseignement intensif et portant sur des contenus strictement délimités par les objectifs professionnels visés. Dans la version optimale du FOS, cela nécessite un traitement au cas par cas, c'est-à-dire l'élaboration d'un programme adapté à chaque demande. »

Dès lors, nous avons suivi les cinq étapes méthodologiques suivantes : 1- Définition de la demande de formation, 2- Analyse des besoins, 3- Collecte de données, 4- Analyse

(1) L'audit 2008 a porté sur les pratiques de management et RH de 40 nouvelles filiales, parmi tous les pôles métiers du Groupe, dans quatre catégories : les femmes, les personnes handicapées, les personnes issues de l'immigration et les seniors.

(2) Loi de cohésion sociale du 18 janvier 2005, dite « Loi Borloo ».

(3) MANGIANTE, J.-M. et PARPETTE, C., 2004, Le Français sur objectif spécifique : de l'analyse des besoins à l'élaboration d'un cours, Paris, Hachette. p.6.

des données et 5- Elaboration des activités.

Ainsi, nous nous sommes premièrement attachée à la réalisation d'une étude de terrain précise sur plusieurs chantiers de BTP. Cette démarche visant à répondre aux questions suivantes :

* Qu'est-ce qui se dit sur les chantiers de BTP ? Que doit savoir dire un travailleur non-francophone sur un chantier de BTP ?

* Comment réaliser la plus juste adéquation entre les besoins langagiers spécifiques déterminés et les formations linguistiques ?

1. Protocole de travail

Notre problématique ciblant la langue spécifique au travail, nous avons privilégié une démarche participative d'enregistrements in-situ de la parole d'ouvriers francophones en situation de travail.

En effet, il était nécessaire de savoir ce qui se dit pour pouvoir identifier les besoins linguistiques en situation de travail de manière qualitative et quantitative. Pour réaliser une « photographie sonore » de la parole sur chantier, nous avons procédé à des enregistrements d'échanges entre ouvriers et chef de chantier en travaux publics et entre ouvriers et chef d'équipe en bâtiment, c'est-à-dire hors équipe dite d'encadrement ⁽⁴⁾. Cette démarche était soumise au volontariat : chaque volontaire équipé d'une clef USB avec dictaphone intégré pouvait à tout instant interrompre l'enregistrement.

Les enregistrements réalisés ont ensuite été transcrits. Signalons que, dans le cadre de notre recherche, les transcriptions anonymes ne font état que de ce qui concerne directement le travail, le reste du discours étant « gommé » ⁽⁵⁾.

Nous avons analysé plus spécifiquement les dimensions lexicale et syntaxique de notre corpus. Nous nous sommes tout particulièrement

attachée à observer la spécificité du discours lié à l'action. En effet, la langue utilisée au travail dans le secteur du BTP est **une langue en contexte dont l'objectif le plus courant est de faire faire**. C'est pourquoi cette langue vivante au travail ne peut être étudiée sans prendre en considération les gestes, les actions coordonnées par la parole, les actions interrompues par la parole ou les actions mises en œuvre par l'ensemble des moyens de communication des locuteurs. C'est dans ce contexte précis d'une approche de la langue en situation professionnelle que nous avons analysé notre corpus. Pour ce faire, nous nous sommes référée aux recherches en linguistique s'inscrivant dans ce que l'on appelle le « virage actionnel », recherches qui présentent la particularité d'une analyse conjointe de l'action et des éléments de la communication. ⁽⁶⁾

2. Premiers résultats : un taylorisme nuancé

Attardons-nous quelque peu sur la dimension qui lie le discours observé et l'action des travailleurs. En effet, notre étude porte sur la langue **au/du** travail et non la langue **sur/à propos** du travail comme l'a développé M. Lacoste : « Il s'est ainsi révélé éclairant de distinguer entre "langage sur le travail", "langage dans le travail", "langage comme travail". Alors que les commentaires des opérateurs sur leur travail avaient traditionnellement constitué le principal matériau d'analyse, la notion de "parole dans le travail" attirait l'attention sur une réalité longtemps négligée : le rôle du langage dans la construction même de l'activité. Devenant partie prenante de la situation, la parole amorçait son entrée dans l'analyse du travail. Changement de problématique, de méthode aussi, puisqu'il s'agissait non plus de susciter des paroles mais d'observer celles qui

sont naturellement produites. ⁽⁷⁾ »

De plus, il s'agit d'une langue au travail en action, donc d'**une langue qui vise à faire ou à faire faire**. Ainsi, suivant les approches interactionnistes, il nous faut certes étudier le langage comme élément de la communication, mais également prendre en compte sa dimension multimodale (geste et parole) et plus largement contextuelle dans le cadre de réalisation, à savoir l'action.

C'est pourquoi il est nécessaire ici d'identifier les éléments de la contextualisation du discours qui permettent aux sujets de l'interaction discursive de s'inscrire dans un cadre commun de références et d'y produire des messages relativement courts pour l'observateur mais qui donnent néanmoins lieu à des actions de la part des interlocuteurs. Cette contextualisation s'articule suivant l'angle théorique défini par M. Lacoste : « *La parole de travail ne peut s'interpréter qu'en rapport avec des schémas, des cours d'actions typiques, des règles de métier et d'autorité, donc des cadres extra-linguistiques que l'on peut emprunter à d'autres disciplines (ergonomie, sociologie du travail, etc.). Ces cadres sont co-produits sur le moment par les sujets sur la base de l'expérience passée. Une analyse de l'activité doit être menée en même temps qu'une analyse du langage.* ⁽⁸⁾ »

Dans le cadre de l'étude d'une langue en situation professionnelle, il est ainsi impératif d'appréhender les stratégies liées à l'action inhérente à cette situation professionnelle, ce qui forme un contexte d'énonciation spécifique, afin de pouvoir inscrire les futures formations linguistiques dans la même perspective contextuelle. Cette étude doit être guidée par des questions telles que celle-ci : Quelle est la particularité organisationnelle du travail sur un chantier de BTP ?

(4) L'encadrement comprend les ingénieurs travaux, les bureaux d'études, les chefs de secteurs et les chefs d'agences ou d'exploitations.

(5) À titre indicatif, nous avons à ce jour transcrit plus de 180 heures d'enregistrements en travaux publics auprès de plus de 40 salariés.

(6) FILLIETTAZ L. et BRONCKART J-P., L'analyse des actions et des discours en situation de travail. Concepts, méthodes et applications. Université Louvain-la-Neuve, Peeters, 2005

(7) Ouvrage collectif dirigé par BOUTET J., Paroles au travail, Ed. L'Harmattan, p.23. Paris, 1995

(8) Ouvrage collectif dirigé par VERONIQUE D. et VIONS R., Savoir-faire communicationnels, Publication de l'Université d'Aix en Provence, p.453. 1995

Organisation d'un chantier de BTP

En début de matinée, le chef de chantier distribue les actions qui devront être réalisées au cours de la matinée ou de la journée. Nous observons qu'il ne distribue pas des tâches, mais bien des actions. Ceci nous permet donc de présenter le **premier plan de la contextualisation en BTP : la compétence**. En effet, chaque tâche requiert une ou plusieurs compétences. Ainsi, la tâche « implantation » ne peut être réalisée que par un travailleur possédant deux compétences distinctes : la compétence « topographie » et la compétence « implantation ». Par ailleurs, la conduite d'un engin est liée à la détention d'un permis ou d'un CACES (Certificat d'aptitude à la conduite d'engins en sécurité). Chaque compagnon peut donc posséder ou non une/des compétence(s) particulière(s). Or les participants connaissent les compétences nécessaires à la réalisation d'une tâche. Les qualifications et compétences spécifiques de chaque ouvrier étant également identifiées par l'entreprise au moyen d'une grille d'analyse, il n'est pas nécessaire de désigner le réalisateur de la tâche, car au vu de la tâche il se peut qu'il n'y ait qu'un seul acteur possible. Ainsi, si la tâche à réaliser implique la conduite d'un engin, alors seule une personne habilitée à conduire l'engin (c'est-à-dire titulaire d'un CACES) sera en mesure d'accomplir l'action. Les compétences possédées par le locuteur conditionnent donc son lieu et son moment d'intervention à l'échelle du chantier, et de fait une partie de son énonciation. **Ainsi pour pouvoir analyser en connaissance de cause le discours d'un ouvrier, il nous faut connaître ses compétences professionnelles.** Un second plan de la contextualisation de l'énonciation en BTP est à étudier au niveau du scénario général de réalisation du chantier :

le phasage. Le phasage est le plan général de réalisation, il est composé des différentes phases de réalisation suivant un ordre précis. À titre d'illustration, nous pouvons préciser que le début du chantier s'organise chronologiquement de la manière suivante : mise en place de la signalisation, dépose des anciens éléments (bordures, poteaux, etc.), démolitions diverses, implantation, assainissement, empierrement secondaire, repose de bordures et caniveaux, etc. L'énonciation participe, elle aussi, à la réalisation générale du chantier. Ainsi, un même énoncé peut correspondre à différentes tâches. Considérons l'énoncé suivant : « Va au cordeau⁽⁹⁾ ». Cet énoncé bref, et syntaxiquement recevable, peut cependant donner lieu à cinq actions différentes. En effet, *énoncé au démarrage* du chantier, il signale à l'un des participants qu'il va devoir aller chercher le cordeau dans le fourgon pour procéder à la phase « implantation⁽¹⁰⁾ ». *Énoncé lors de la phase d'implantation*, il indique au récepteur du message qu'il ne sera pas en action de mesurer la hauteur des points et leur écartement et qu'il devra s'occuper de positionner le cordeau. De fait, il secondera l'énonciateur qui guidera l'action. *Énoncé en reprise de chantier*, avant la phase de pose de bordures, il signale au récepteur qu'il faut vérifier si le cordeau n'a pas bougé avant de procéder à la pose des bordures. *Énoncé pendant la phase de pose des bordures*, il signale au récepteur qu'il doit vérifier l'alignement des bordures et du cordeau. Enfin, *énoncé en fin de chantier*, il signale au récepteur qu'il doit retirer le cordeau des piquets. Ainsi, au travers d'un seul exemple caractéristique, nous observons à quel point le phasage du chantier contextualise l'énoncé. Le phasage, scénario général des tâches, intériorisé et maîtrisé par les participants, nous offre une clef de compréhension et

de contextualisation à prendre en considération pour comprendre le rapport entre l'énoncé produit et la tâche réalisée.

La compétence et le phasage sont deux éléments nous permettant dès à présent d'affirmer que l'organisation type d'un chantier de BTP est variable. De fait, la vision tayloriste de l'organisation du travail développée plus particulièrement en milieu industriel ne peut s'appliquer pleinement au secteur d'activité ici étudié. Bien qu'il existe un scénario général de réalisation qui pourrait s'apparenter à un schéma de ligne de montage, plusieurs éléments nous éloignent rapidement de cette vision de l'organisation divisée du travail. Tout d'abord soulignons le cadre de travail, une activité en extérieur. De fait, la représentation de l'espace n'est jamais identique et change constamment. Cette modification permanente du lieu de travail a une incidence sur l'organisation et l'énonciation. En effet, les travailleurs doivent en permanence fournir et prendre des indications de localisations, à chaque déplacement d'engins ou matériaux par exemple. De plus, bien qu'il existe un scénario général de réalisation, la mise en œuvre du chantier n'est, quant à elle, pas systématiquement linéaire, c'est-à-dire qu'une même phase peut être menée parallèlement en différents lieux du chantier. Par ailleurs, comme nous l'avons explicité précédemment, la ou les compétence(s) de l'ouvrier conditionne(nt) son champ d'intervention au cours du phasage. Un ouvrier peut donc, suivant les compétences qu'il possède, être en mesure d'intervenir sur différentes tâches. Dès lors, c'est son supérieur qui lui indiquera la tâche qu'il devra réaliser. Ainsi, suivant la composition des équipes de travail et le type de travail à réaliser, il pourra y avoir en présence plusieurs réalisateurs possibles pour une même tâche. Les ouvriers sont, de par leurs

(9) Cordeau : n.m, fil ou cordelette tendus pour vérifier ou implanter un alignement. In : ROY J-P. et LACROIX J-L., 2006, Le dictionnaire professionnel du BTP, 2^e édition revue et augmentée, Paris, Eyrolles.

(10) La phase implantation se décompose de la manière suivante : tout d'abord on réalise un repérage des points de niveau en mesurant et en se basant sur la lecture du plan, puis on pique les fiches signalant ces points (c'est le piquetage), on poursuit par la pose des cordeaux et on termine par une vérification des points positionnés.

qualifications ou compétences, parfois entièrement dévolus à une tâche et parfois interchangeables suivant les besoins de réalisation. De fait, toutes ces questions d'organisation donnent lieu à une verbalisation de l'organisation qui ne vise pas seulement la production et la rentabilité, mais tout d'abord à la bonne répartition des tâches au regard des actions et des compétences en présence.

3. Perspectives renouvelées pour la formation linguistique

Dans le cadre d'une formation ciblée et individualisée, ces remarques sur la variation organisationnelle du chantier au regard des compétences en présence sont à intégrer aux principes d'élaboration de la formation. En effet, pour pouvoir pleinement répondre aux besoins linguistiques du salarié et adapter au mieux le programme de formation, le concepteur devra connaître les compétences professionnelles possédées par l'apprenant. Mais, au-delà des compétences acquises et identifiées,

il devra également s'informer sur les compétences les plus sollicitées. Ces informations permettront de définir quelles sont les tâches à réaliser par l'apprenant et leur hiérarchisation au cours du phasage. Ainsi, après avoir défini le lieu d'action de l'apprenant à l'échelle du phasage, il s'agit d'observer les discours traditionnellement produits lors de ce type d'action. Une fois cette combinaison réalisée, le concepteur est alors en mesure de définir les objectifs communicationnels dans un contexte d'action précis. Cette stratégie d'élaboration de formation tient compte des compétences professionnelles de l'apprenant car celles-ci conditionnent son champ d'action sur le chantier, et nous conduit à proposer une formation langagière fondée sur un apprentissage par le biais d'une mise en action. C'est donc en articulant la formation autour de ce que le travailleur fait qu'est enseigné/appris ce qu'il a besoin de savoir dire pour pouvoir agir, prescrire, interroger et être autonome à son poste de travail. Ainsi, les

premiers objectifs lexicaux, syntaxiques et plus généralement communicationnels seront contextualisés par l'action, l'action à réaliser étant connue et maîtrisée par l'apprenant. Il s'agit donc de faire appel aux compétences professionnelles de l'apprenant, ce qui devrait le sécuriser, pour opérationnaliser la formation linguistique. De plus, cette démarche nous permet de proposer une formation linguistique adaptée aux besoins spécifiques du secteur d'activité, et plus précisément, à chaque poste de travail. Dès lors la formation sera inscrite dans la réalité du travail et exploitera les liens entre discours et actions pour faciliter l'apprentissage.⁽¹¹⁾ ■

Éléments bibliographiques

- AUSTIN J-L., 1970, *Quand dire c'est faire*, Paris, Le Seuil.
- CALVET L-J et DUMONT P. (Dir), 1999, *L'enquête sociolinguistique*, Paris, L' Harmattan.
- De FERRARI M. (Dir), 2005, *Développer la formation linguistique au titre de la formation professionnelle continue en entreprise*, Etude réalisée pour le compte de la Direction de la population et des migrants, Paris, CLP.
- De SAINT-GEORGES I., 2004, « Actions, médiations et interactions : une approche multimodale du travail sur un chantier », *Cahiers de linguistique française*, n°26, Université de Genève, pp. 320-341.
- FILLIETTAZ L. et BRONCKART J-P.(Dir), 2005, *L'analyse des actions et des discours en situation de travail. Concepts, méthodes et applications*, Université Louvain-la-Neuve, Peeters.
- GOFFMAN E., 1991, *Les cadres de l'expérience*, Paris, Minuit.
- GROSJEAN M.et LACOSTE M.,1999, *Communication et intelligence collective. Le travail à l'hôpital*, Paris, PUF.
- KERBRAT-ORECCHIONI C., 2006, *Les interactions verbales, Approche interactionnelle et structure de conversations*, Paris, Colin.
- KLACK P., juillet 2008, « Une vision prospective des métiers développée par les professionnels du Bâtiment », *BREF*, N°254, Paris, Céreq.
- LAFONT R., 1978, *Le travail et le langage*, Paris, Flammarion.
- LERRAT P., 1995, *Les langues spécialisées*, Paris, PUF linguistique nouvelle.
- ROY J-P.et LACROIX J-L., 2006, *Le dictionnaire professionnel du BTP*, 2^e édition revue et augmentée, Paris, Eyrolles.

(11) Une formation test est actuellement menée sur un chantier de construction d'ouvrage d'art. Une réflexion avec les centres de formations partenaires du groupe VINCI a lieu, afin d'élaborer des formations linguistiques adaptées aux métiers du BTP.

Le français dans le monde

Revue de la Fédération Internationale des Professeurs de Français

Abonnement Formule Simple 1 an

6 numéros par an

+ 2 CD audio avec leur livret
d'accompagnement,

+ 2 suppléments Francophonies du Sud

Dans chaque numéro :

- Des comptes rendus d'**expériences** et des **fiches pratiques**
- L'actualité de la **culture**, de la société en France et dans la francophonie
- Les outils **documentaires** du domaine brièvement analysés
- Des informations sur la **communauté** des professeurs de français



quarante ans
de vie associative

(1969-2009)



Pour les passionnés de didactique,

Abonnement Formule Référence 1 an

+ 2 numéros spéciaux
Recherches et applications

Pour vous abonner :

Tél. 33 (0)1 72 36 30 67 – Fax 33 (0)1 45 87 43 18

adresse : 9 bis, rue Abel Hovelacque
75013 Paris France

mél : fdlm@fdlm.org

Site <http://www.fdlm.org>

Droit des sociétés et création d'entreprises

De l'entreprise individuelle à la SARL

par **Pascale Tennant-Courteix**

Formatrice FLE/FOS chargée de cours de français juridique et économique

Université Paris 5 et IUT de Sceaux -Paris 11

Formatrice de formateurs FOS - Sept années d'expérience en tant que juriste d'affaires



Ce dossier-séquence pédagogique se situe entre la simulation et l'étude de mini-cas. Ici, les exercices (non-réalistes et marqués par la répétition) sont nettement moins nombreux que les activités et les tâches, car nous sommes à un niveau d'acquisition de la langue déjà élevé. Des encadrés contiennent également des conseils méthodologiques précieux pour les étudiants ou des outils linguistiques. L'approche actionnelle est réalisée notamment par une mise en situation tout au long de la séquence.

Thème

Il permet de partir à la découverte du droit des sociétés à travers les statuts d'une SARL. Il peut être précédé par une séquence sur la notion de société.

Public

Apprenants en français des affaires, en français juridique ou économique, étudiants et professionnels, ceux préparant les diplômes de français professionnel de la CCIP (DFP juridique B2, DFP affaires B2). Niveau intermédiaire avancé B2 en cours d'acquisition ou B2 acquis.

Objectifs professionnels :

- acquérir des connaissances sur les différentes structures juridiques des sociétés, la création d'une SARL ;
- exprimer un choix et justifier la structure juridique (SARL ou entreprise individuelle) en fonction de l'activité professionnelle ;
- prendre des notes et faire un compte-rendu écrit ;
- utiliser efficacement un dictionnaire de français spécialisé.

Objectifs linguistiques :

- acquisition du lexique technique propre à la procédure de création d'une société ;
- transformation voix active / voix passive ;
- justification d'un choix ;
- expression de l'opposition ;
- les différents sens de l'adjectif indéfini « tout ».

Merci à Rozenn Joufflineau (enseignante de FLE) pour sa précieuse collaboration.

PLAN

I. CHOIX DE LA STRUCTURE ADAPTÉE AUX BESOINS DU CLIENT

- A- Recherches théoriques par le juriste
- B- Examen de la situation du client

II. LA CRÉATION DE LA SARL GESTOFIA

- A- Les différentes étapes de la création de la SARL
- B- Analyse des statuts de la SARL

III. ENTRETIEN AVEC LE CLIENT

Contexte

Xavier est juriste stagiaire. Il vient de finir sa 5^e année de droit des affaires et était impatient de passer à la pratique. Il a trouvé un stage dans un cabinet de droit des affaires à Paris. Son maître de stage, patron du cabinet, M. Netjour, lui propose de suivre un dossier en droit des sociétés qu'il a commencé à traiter mais non terminé. A la fin de la préparation, Xavier devra être en mesure de rencontrer le client et de le conseiller.

Avant d'aller ensemble à la première entrevue avec le client, M. Kerespoir, le patron voudrait que Xavier étudie le dossier.

Nous vous proposons de vous joindre à Xavier et de participer à sa préparation de bon juriste des affaires en langue française !!

I. Choix de la structure adaptée aux besoins du client

A/ Recherches théoriques par le juriste

Xavier commence par prendre connaissance du dossier. Monsieur Kerespoir, qui dirige une entreprise individuelle d'administration de biens et syndic de copropriété, souhaite changer de statut et passer à une SARL. Le rôle de Xavier est donc d'apprécier si ce changement de statut est souhaitable ou non pour l'entreprise.

Pour ce faire, il devra d'abord vérifier si le droit des sociétés en France est le même que celui appliqué en Espagne grâce à un document théorique qui lui permettra de mettre en évidence les points communs et les différences entre la SARL et l'entreprise individuelle.

Consigne enseignant : Document A et glossaire en annexe

Exercice 1 : Sens des phrases

Lisez le document A en annexe et répondez aux questions suivantes en cochant la case « Vrai » ou « Faux ».

	VRAI	FAUX
Dans une SARL, le gérant majoritaire bénéficie du régime du salariat.		
Dans une SARL, les dirigeants commettent une faute s'ils ne fournissent pas à l'entreprise des moyens financiers suffisants.		
L'entrepreneur individuel dispose d'une couverture sociale au moins aussi bonne que celle des salariés.		
Il existe une démarche qui permet à l'entrepreneur individuel de protéger son patrimoine personnel en cas de dettes.		

Activité 1 :

Consigne enseignant : Le tableau de cette activité récapitule le document A et permet d'établir une comparaison par thèmes entre les deux structures. Des entrées larges permettent d'établir une comparaison sans se perdre dans les détails.

Découper préalablement les vignettes à partir du corrigé et fournir le tableau vierge aux apprenants. Cette activité sera la base d'autres activités. A la correction, l'enseignant fera placer les vignettes.

Consigne apprenants :

Par deux, placez ces vignettes sur les bonnes cases du tableau ci-dessous en tenant compte des rubriques indiquées.

	1. Entreprise individuelle	2. SARL
A. Responsabilité limitée aux apports ou illimitée	A1	A2
B. Protection du patrimoine personnel du dirigeant	B1	B2
C. Régime social du dirigeant et de son conjoint	C1	C2
D. Formalités de création	D1	D2
E. Traitement fiscal de l'entreprise et de l'entrepreneur	E1	E2
F. Règles de fonctionnement de l'entreprise	F1	F2
G. Moyens financiers mis à disposition de l'entreprise par le dirigeant	G1	G2

Exercice 2 : Sens des termes

Reliez les mots de la colonne de gauche avec les définitions de la colonne de droite.

Aidez-vous pour répondre du **dictionnaire en ligne spécialisé**

www.dictionnaire-juridique.com/index.php ou www.vosdroitsendirect.com/lexique-juridique.html

et du **dictionnaire courant** : www.mediadico.com/dictionnaire

Consigne enseignant : Certains termes ont un sens dans la spécialité juridique qui est très différent du sens courant. Cf. Glossaire en annexe Doc. A'.

La compréhension d'un texte en français spécialisé est facilitée quand :

- pour trouver le sens des mots inconnus qui gênent la compréhension, on utilise des dictionnaires spécialisés lorsqu'il s'agit de termes techniques et des dictionnaires courants pour les autres termes. On doit donc qualifier les termes à définir en fonction de cette distinction.
- pour préciser une définition de dictionnaire spécialisé, on n'hésite pas à se servir d'un dictionnaire de termes courants.

1. Action en comblement de passif	a. Les personnes physiques ou morales de droit privé comme les personnes de droit public qui se livrent à des opérations commerciales sont inscrites au « Registre du commerce et des sociétés » qui est tenu au greffe des tribunaux de commerce ou, en l'absence de cette juridiction dans un ressort, par le secrétariat du Tribunal de grande instance.
2. Caution	b. Contribution de chacun des associés au patrimoine d'une société, en numéraire, en nature ou en industrie.
3. Immatriculation au registre du commerce	c. Délit réalisé par les dirigeants de sociétés par actions (SA, SAS...) ou de SARL (société à responsabilité limitée). Ces dirigeants se rendent coupables de ce délit lorsque, de mauvaise foi (en connaissance de cause), ils font un usage des biens ou du crédit de la société qu'ils savent contraire à l'intérêt de celle-ci, en favorisant leurs propres intérêts personnels ou pour favoriser une société dans laquelle ils sont intéressés directement ou non.
4. Abus de biens sociaux	d. Procédure par laquelle, en cas d'insuffisance d'actifs et en raison de leurs fautes de gestion, la responsabilité des dirigeants d'une entreprise ou de certains d'entre eux, est recherchée en vue de les faire condamner à payer sur leurs biens personnels tout ou partie des dettes sociales.
5. Apport	e. Garantie obtenue par un créancier au regard de son débiteur. Cette garantie peut prendre la forme d'un dépôt d'argent ou bien celle de la signature d'une banque qui soutient le débiteur.

B/ Situation du client

Maintenant que Xavier connaît mieux le droit des sociétés en France, il va pouvoir choisir le meilleur statut par rapport à la situation de M. Kerespoir. Pour être sûr que la SARL sera le statut le plus souhaitable pour son établissement, il doit cependant mieux cerner les orientations souhaitées par son dirigeant et mieux connaître son historique.

Activité 2 :

Analysez les informations du questionnaire ci-dessous renseigné par M. Kerespoir.

Afin de conseiller M. Kerespoir, reportez-vous à l'activité 1 et dites pour chacune des questions à quelle vignette du tableau elle correspond.

Vous êtes dirigeant d'entreprise* :		Vignette
1. Vous voulez décider	seul(e) <input type="checkbox"/> à plusieurs <input checked="" type="checkbox"/>	Exemple F.2
2. Votre activité se trouve dans des secteurs où l'investissement est important	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
3. Vous avez été salarié cadre pendant de nombreuses années avant de diriger l'entreprise	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
4. Concernant la charge du financement de l'entreprise et la prise de bénéfices,	vous avez une part de capital inférieure ou égale à 50 % <input checked="" type="checkbox"/> vous avez une part du capital supérieure à 50 % <input type="checkbox"/>	
5. Vous avez un patrimoine personnel à protéger	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	

* Le mot entreprise est générique et comprend toutes les structures permettant de réaliser des profits, dont les deux formes ci-dessus étudiées.

Activité 3 :

M. Netjour appelle M. Kerespoir pour préciser l'historique de son entreprise. Xavier prend des notes au cours de l'entretien pour compléter ses informations et déterminer le statut approprié aux activités de M. Kerespoir.

Consigne enseignant : Cf. en annexe (Doc. B) le témoignage de M. Kerespoir, à lire aux étudiants, ou – mieux – à leur faire écouter après enregistrement préalable. Procéder à trois lectures ou écoutes, la première étant entière, et les deux autres séquentielles.

Il est possible qu'avec certains publics, qui ne sont pas habitués à prendre des notes, il faille faire d'abord un apprentissage de la façon de bien prendre des notes et intercaler quelques exercices très courts pour la leur faire pratiquer.

Consigne apprenants : Prenez des notes sur la situation exposée par le client.

La prise de notes est efficace quand :

- On note les mots-clés, c'est-à-dire certains noms pour les thèmes et certains verbes pour des actions + les mots donnant des informations de temps et d'espace.
- On ne note pas les éléments secondaires qui sont soit des digressions soit des détails.
- On utilise des abréviations personnelles.

Activité 4 :

Consigne apprenant : En fonction de l'ensemble des éléments en votre possession, déterminez s'il est préférable que M. Kerespoir conserve le même statut que celui de son père, dirigeant actuel (entreprise individuelle) ou s'il vaut mieux qu'il opte pour un nouveau statut de dirigeant de SARL.

Exprimez votre choix en faisant apparaître chacune des deux options (de 12 à 15 lignes).

.....
.....

Vous pouvez choisir parmi les mots suivants qui permettent de marquer une opposition entre des arguments :
L'expression de l'opposition

Conjonctions de subordination	Conjonctions de coordination ou adverbes
+ indicatif : Alors que Tandis que	Mais Or Par contre En revanche Par opposition Au contraire A l'inverse (de)

II. La création de la SARL Gestofia

Le premier travail d'analyse de Xavier permet à M. Netjour de confirmer à M. Kerespoir que le passage à la SARL est profitable pour son entreprise. Afin de lui exposer le bien-fondé de ce changement et de lui présenter ce nouveau statut, il convient d'un rendez-vous avec lui la semaine suivante. Durant ce délai, M. Netjour charge Xavier d'étudier les statuts de la SARL et de préparer le contenu de l'entretien.

A/ Les différentes étapes de la création

Activité 5 :

Consigne enseignant : On demande d'abord en groupe-classe par un remue-méninges les différentes étapes pour constituer une société à partir d'une entreprise individuelle et on les note au tableau.

On pourra par exemple poser les questions suivantes :

D'après vous, comment fait-on pour créer une société ? Tenez compte du fait que le commerçant a déjà une entreprise individuelle. Vers quels organismes doit-on se diriger ? Pensez-vous que les démarches administratives soient nombreuses ? Pouvez-vous en citer quelques-unes ?

Les étapes de la création d'une SARL étant nombreuses, il est probable que les apprenants ne les citent pas toutes. Servez-vous de ce remue-méninges pour amorcer la transition avec l'activité suivante.

Consigne apprenants : Aidez Xavier à se rappeler quelles sont les différentes étapes pour constituer une SARL.

Consigne enseignant : Découper dans le doc. C en annexe les 10 vignettes de chacune des étapes.

Consigne apprenants : Par groupes de 2, mettez les vignettes dans l'ordre et retrouvez la chronologie des étapes de la création d'une SARL.

étape n°1	vignette D	étape n°6	
étape n°2		étape n°7	
étape n°3		étape n°8	
étape n°4		étape n°9	
étape n°5		étape n°10	

B/ Analyse des statuts de la SARL

La rédaction des statuts de la SARL est une étape majeure. S'agissant d'un document d'une valeur juridique importante, M. Netjour a rédigé lui-même le contrat de création de la SARL de M. Kerespoir. Il demande à Xavier d'en prendre connaissance avant l'entretien.

*Consigne enseignant : Se reporter aux statuts de la SARL Gestofia en annexe doc. D.
Pour les exercices suivants, vous pouvez consulter le glossaire en annexe. (D')*

Exercice 3 : Sens des termes

Certains mots-clés des statuts ont été enlevés et remplacés par des blancs numérotés. Remplacez-les comme il convient, en les adaptant au contexte (accordez-les si nécessaire).

Noms : [le] dividende/ [une] approbation/ [la] part/ [un] apport/ [la] dénomination/ [le] gérant/
[une] immatriculation/

Verbes : statuer sur/ transférer/

Adjectifs : authentique/ cessible/ statutaire/

Statuts de la SARL « Gestofia »

Entre les soussignés :

- 1) Mme Rozenn Darfon, domiciliée 55 rue Lamartine, 75008 Paris
- 2) M. Edouard Kerespoir, domicilié 7 rue Bleue, 75009 Paris
- 3) M. Guy Kerespoir, domicilié 10 rue Gutenberg, 75015 Paris

Il a été établi ce qui suit :

ARTICLE 1 – Forme

La société est à responsabilité limitée.

ARTICLE 2 - Objet

La société a pour objet d'investir dans le domaine de l'administration et la vente de biens immobiliers et d'exercer l'activité de syndic et, plus généralement, toutes les opérations de quelque nature qu'elles soient, se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

ARTICLE 3 - (1) sociale

Le nom de la société est Gestofia.

ARTICLE 4 - Siège social

Le siège social est situé 10 rue Gutenberg, 75015 Paris.

Celui-ci pourra être (2) en tout lieu du même département par simple décision de la gérance et en tout autre endroit par décision extraordinaire des associés.

ARTICLE 5 - Durée

La durée de la société est fixée à 99 ans à compter de la date d'(3)..... de la société au Registre du commerce et des sociétés, sauf dans les cas de dissolution anticipée et de prorogation prévus aux présents statuts.

ARTICLE 6 - Apports

Les associés font apport à la société à savoir :

- 1) Rozenn Darfon, la somme de mille euros (1.000 €)
 - 2) Guy Kerespoir, la somme de quatre mille euros (4.000 €)
 - 3) Edouard Kerespoir, la somme de dix mille euros (10.000 €)
- Total des apports formant le capital social : quinze mille euros (15.000 €).

Laquelle somme a été déposée au crédit d'un compte ouvert au nom de la société en formation à l'agence de XXXXX de la banque XXXXX.

ARTICLE 7 - Capital

Le capital social est fixé à la somme de 15.000 euros. Il est divisé en 150 parts égales de 100 euros chacune, intégralement libérées, souscrites en totalité par les associés et attribuées à chacun d'eux dans la proportion de leurs (4) respectifs, à savoir :

- 1) Rozenn Darfon à concurrence de 10 parts de 100 euros, chacune numérotée de 1 à 10 ;
- 2) Guy Kerespoir à concurrence de 40 parts de 100 euros, chacune numérotée de 11 à 50 ;
- 3) Edouard Kerespoir à concurrence de 100 parts de 100 euros, chacune numérotée de 51 à 150.

ARTICLE 8 - Cession des parts

La cession des parts sociales doit être constatée par écrit. Elle n'est opposable à la société qu'après avoir été signifiée à cette dernière ou acceptée par elle dans un acte (5) conformément à l'article 1690 du Code civil.

ARTICLE 9 - Transmission des parts sociales

Les parts sont librement (6) entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la société qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales.

ARTICLE 10 - Gérance de la société

La société est administrée par un ou plusieurs (7), personnes physiques, associés ou non, choisis par les associés, sans ou avec limitation de la durée de leur mandat. Dans ce dernier cas, le ou les gérants sont rééligibles. Les gérants autres que les gérants (8) sont nommés par décision des associés représentant plus de la moitié du capital. Le premier gérant de la société est Guy Kerespoir. Ses fonctions expireront dans 2 ans sous réserve de la faculté de réélection ci-dessus prévue. Guy Kerespoir déclare accepter la fonction qui lui est confiée. Dans ses rapports avec les associés, la gérance engage la société par les actes entrant dans l'objet social.

ARTICLE 11 - Décisions collectives

Les décisions collectives (9) sur les comptes sociaux sont prises en assemblée.

Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives et dispose d'un nombre de voix égal à celui des (10) sociales qu'il possède.

ARTICLE 12 - Assemblées générales ordinaires

Chaque année, l'Assemblée générale des associés doit être réunie dans les six mois de la clôture de l'exercice, afin de statuer sur les comptes de l'exercice écoulé. Les décisions sont adoptées par un ou plusieurs associés représentant plus de la moitié des parts sociales.

ARTICLE 13 - Assemblées générales extraordinaires

Les modifications des statuts sont décidées par les associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales.

ARTICLE 14 - Consultations écrites

Les décisions collectives autres que celles ayant pour objet de statuer sur les comptes sociaux peuvent être prises par consultations écrites des associés, à l'initiative du gérant. Les décisions résultent d'un vote formulé par écrit.

ARTICLE 15 - Exercice social

Chaque exercice social a une durée d'une année. Le premier exercice commence le 19/7/2009 et finit le 18/7/2010.

ARTICLE 16 - Affectation et répartition des bénéfices

Après (11) des comptes et constatation de l'existence d'un bénéfice distribuable, l'Assemblée générale détermine sur proposition de la gérance les sommes qu'elle juge convenable de prélever sur ce bénéfice pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant ou inscrites à un ou plusieurs fonds de réserves ordinaires ou extraordinaires, généraux ou spéciaux, dont elle règle l'affectation ou l'emploi.

S'il existe un surplus, celui-ci est attribué aux associés sous forme de (12)

ARTICLE 17 - Dissolution

A l'expiration de la société ou en cas de dissolution anticipée, une décision des associés nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle détermine les pouvoirs et qui exercent leurs fonctions conformément à la loi.

ARTICLE 18 - Frais

Les frais, droits et honoraires des présents statuts et de ses suites seront pris en charge par la société lorsqu'elle aura été immatriculée au Registre du commerce et des sociétés.

ARTICLE 19 - Publicité

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité.

Etabli en trois exemplaires pour être remis à chacun des associés.

Signatures : Rozenn Darfon/Guy Kerespoir/Edouard Kerespoir

Fait à Paris, le 29/06/2009

Exercice 4 : Combinaisons de mots

Reliez les termes de la colonne de gauche aux termes de la colonne de droite pour retrouver les combinaisons de mots du document D :

a. le greffe	1. sociale
b. statuer	2. du registre des sociétés
c. immatriculation	3. au Registre du commerce et des sociétés
d. l'approbation	4. sur une décision
e. libérer	5. des parts
f. un acte	6. des comptes
g. une réserve	7. authentique

Exercice 5 : Transformation actif / passif

Certaines phrases du tableau suivant sont tirées des statuts, d'autres sont reformulées. Transformez-les à la voix active ou à la voix passive selon le cas.

Voix active	Voix passive
Ex : On fixe la durée de la SARL à 99 ans.	La durée de la SARL est fixée à 99 ans.
On pourra transférer le siège social.	
	La somme a été déposée au crédit d'un compte ouvert au nom de la société en formation.
On doit constater par écrit la cession des parts sociales.	
Un ou plusieurs gérant(s) administre(nt) la société.	
	Les décisions collectives statuant sur les comptes sociaux sont prises en assemblée.
	L'Assemblée générale des associés doit être réunie dans les six mois de la clôture de l'exercice.
Un ou plusieurs associés, représentant plus de la moitié des parts sociales, adopte(nt) les décisions.	
Les associés décident les modifications des statuts.	
	Le surplus est attribué aux associés sous forme de dividende.
	Les frais, droits et honoraires des présents statuts seront pris en charge par la société.

Exercice 6 : L'indéfini « tout »

Consigne enseignante : Faire repérer et souligner dans le contrat les parties de phrases comprenant l'indéfini « tout ». L'objectif de cette activité sera pour les apprenants de réfléchir à la différence de sens et d'emploi de cet adjectif indéfini, fréquemment employé dans les écrits juridiques et notamment les contrats.

Consigne apprenants :

Relisez les statuts et soulignez toutes les expressions contenant « tout, tous, toute, toutes ». Par deux, réfléchissez aux questions suivantes :

- Le mot « tout » peut avoir deux sens selon les contextes : « n'importe quel » ou « l'ensemble de ». Notez à côté de chaque expression quel est le sens de « tout ».
- Observez la construction des expressions. Quelle différence de construction marque la différence de sens ?

Complétez la règle suivante :

- L'indéfini « tout » signifie « n'importe quel » lorsqu'il est utilisé _____ l'article (le, la, l', les).
- L'indéfini « tout » signifie « l'ensemble de » lorsqu'il est utilisé _____ l'article (le, la, l', les).

Prolongement possible : Une fois les exercices 3 à 6 réalisés, étudier le lexique des statuts et expliquer de façon simple les mots techniques, y compris ceux vus lors des exercices.

III. Entretien avec M. Kerespoir

Xavier connaît bien les statuts de la nouvelle société. Dans quelques jours, il rencontrera M. Kerespoir avec M. Netjour. Cet entretien sera pour M. Kerespoir l'occasion de prendre connaissance du contrat de la société et de connaître les avantages que lui procure ce nouveau statut.

Activité 6 :

Consigne apprenants : Comme lui, reformulez en une liste de points essentiels décrivant le fonctionnement de la SARL les éléments classés dans le tableau à l'activité 1 partie 1 (15 lignes sans rédiger entièrement) :

-
-
-

Tâche finale :

Consigne enseignant : Cette tâche finale, réaliste, permet d'intégrer tous les aspects de la séquence.

Consigne apprenants : Voilà enfin le jour de l'entretien avec M. Kerespoir !

Par deux, simulez l'entretien : l'un de vous jouera Xavier et l'autre personne devra jouer le client. Il s'agit de présenter au client le nouveau statut de cette entreprise et de mettre en évidence les changements que cela implique. Pour ce faire, il s'appuiera sur le travail réalisé concernant la situation de M. Kerespoir ainsi que sur la justification du choix de la SARL effectué en partie 1, activité 4.

M. Kerespoir pourra poser tout au long de l'entretien des questions pour mieux comprendre les changements opérés au sein de son entreprise et récapituler certains points.

La discussion doit permettre un accord sur les termes des statuts proposés par le cabinet Netjour.

Bibliographie - Sitographie

Ouvrages généraux :

CONSEIL DE L'EUROPE, 2001, *Le Cadre Européen Commun de Référence pour les langues*, Paris, Didier.

CORNU G., 1990 et 3^e édit. 2005, *Linguistique juridique*, Paris, Montchrestien.

MANGIANTE J-M. et PARPETTE C., 2004, *Le Français sur objectif spécifique : de l'analyse des besoins à l'élaboration d'un cours*, Paris, Hachette.

MOURHLON-DALLIES F., 2008, *Enseigner une langue à des fins professionnelles*, Didier, coll. Langues et didactique.

Manuels et revues

PENFORNIS J-L., 2004, *Le Français du droit*, Paris, CLE international.

SOIGNET M., 2003, *Le Français juridique*, Hachette.

Points Communs, N°26, 2005 et 2009, Paris, CCIP.

LE GOFF C., 2000, *Le nouveau French for business, Le français des affaires*, Didier.

Sitographie :

<http://pagesperso-orange.fr/fle-sitographie/fos/droit.htm>

www.droit.org/lexiques.html#questions

www.acpe.com

<http://droit-finances.commentcamarche.net/contents/entreprise/cre20-les-formalites-pour-se-mettre-a-son-compte.php3> (Site où étapes de la création de la sarl)

Dictionnaires juridiques : www.dictionnaire-juridique.com/index.php

www.vosdroitsdirect.com/lexique-juridique.html

Dictionnaire courant : www.mediadico.com/dictionnaire

ANNEXE

Les documents en annexe ainsi que le corrigé complet sont disponibles en version pdf à l'adresse suivante : www.fda.ccip.fr/ressources/points-communs

Doc. A

En choisissant l'entreprise individuelle

Vous ne formez, avec votre entreprise, qu'une seule et même personne. Vous n'avez donc pas d'argent à placer en banque pour l'entreprise.

- Vous avez une **grande liberté d'action** : vous êtes seul maître à bord et n'avez de "comptes à rendre" à personne. En effet, la notion d'abus de biens sociaux n'existe pas dans l'entreprise individuelle.
- En contrepartie, vos patrimoines professionnel et personnel sont juridiquement confondus. Vous êtes **responsable des dettes de votre entreprise** sur l'ensemble de vos biens, y compris sur ceux acquis avec votre conjoint, si vous êtes marié. Heureusement, la loi vous permet de mettre à l'abri vos biens fonciers (et notamment votre maison ou votre appartement familial) en procédant à une déclaration d'insaisissabilité devant notaire, à publier.
- L'entreprise porte officiellement votre patronyme, mais vous pouvez naturellement adjoindre un nom commercial. Exemple : Entreprise Jean Durand, Atelier des étoiles.
- Les bénéfices de votre entreprise sont portés dans votre déclaration personnelle de revenus, dans la catégorie correspondant à votre activité : bénéfices industriels et commerciaux (BIC), bénéfices non commerciaux (BNC), etc. Ils sont donc soumis à l'impôt sur le revenu (IR). Il est **impossible d'opter pour l'impôt sur les sociétés (IS)**, lorsque l'on crée une entreprise individuelle ! En cas d'exonération d'impôt sur les bénéfices, elle portera sur la totalité de vos revenus.
- Votre **régime social** est celui des indépendants (travailleurs non salariés), géré par le RSI (Régime social des indépendants). En prenant des assurances facultatives complémentaires, vous obtenez une protection à peu près identique à celle des salariés.
- Les **formalités de création** de votre entreprise sont réduites au minimum. Il suffit de demander votre immatriculation, en tant que personne physique, auprès du centre de formalités des entreprises (CFE). Si **vos conjoint** travaille avec vous, il doit opter entre le statut de conjoint salarié ou de conjoint collaborateur.

Vous pouvez naturellement, comme tout entrepreneur, **recruter un ou plusieurs salariés**, soit dès le démarrage de l'entreprise, soit au stade de son développement.

Si l'activité et les ressources d'un seul individu peuvent suffire à créer une entreprise ne nécessitant pas au départ de gros investissements, son développement passe nécessairement, et très vite, par une augmentation des sommes engagées et par un recours au crédit bancaire. Faut-il alors envisager de passer à une autre structure ? Les avantages escomptés dans les domaines patrimonial, fiscal, social quand on crée une personne morale, ne sont-ils pas tels qu'ils compensent des inconvénients connus comme l'alourdissement de la gestion qui va en résulter, les frais de constitution de la société et le risque de perdre le contrôle de l'entreprise ? Continuons d'étudier la question en nous penchant maintenant sur la création de la société, en prenant le cas de la SARL.

En choisissant la société

Vous donnerez naissance à une nouvelle personne (personne morale), distincte de vous juridiquement. Les formalités de création ont été considérablement simplifiées avec la mise en place des Centres de formalités des entreprises (CFE), "guichets uniques" auprès desquels sont déposées les demandes d'immatriculation, de modification ou de cessation d'activité des entreprises. La **société à responsabilité limitée (SARL)** est une structure souple susceptible de s'adapter à de nombreuses situations. C'est une forme de société intermédiaire où la responsabilité est limitée aux apports, mais qui présente des caractéristiques de la société de personnes, notamment parce que les parts détenues dans le capital ne sont pas librement cessibles sans accord de tout ou partie des associés. Cette forme de société, qui est une invention du droit allemand (la *Gesellschaft mit beschränkter Haftung*, abrégée *GmbH*), existe en France comme en Suisse, au Luxembourg, en Belgique, aux Pays-Bas, en Algérie et au Maroc, en Tunisie, en Pologne et dans d'autres pays. Dans le cas du passage d'une entreprise individuelle à une SARL, vous qui étiez immatriculé en nom propre au Registre du commerce et des sociétés (RCS) devrez transmettre tous les éléments d'exploitation de votre fonds de commerce à la société, c'est-à-dire l'ensemble des biens meubles, corporels ou incorporels, affectés à l'exploitation de l'activité commerciale.

Par conséquent :

- Votre entreprise disposera de son **propre patrimoine**. En cas de difficultés (et si vous n'avez pas commis de fautes de gestion graves en tant que dirigeant de droit ou de fait) vos biens personnels seront à l'abri de l'action des créanciers de l'entreprise si vous êtes en société à engagement limité comme la SARL.
- Si vous utilisez **les biens de votre société** à des fins personnelles, vous pourrez être poursuivi au titre de l'abus de biens sociaux.
- S'agissant d'une "nouvelle personne", la société aura **un nom** (dénomination sociale), **un domicile** (siège social) et devra disposer d'un minimum d'apports constituant son **patrimoine initial** pour faire face à ses premiers investissements et premières dépenses (capital social).
- En tant que **dirigeant** désigné pour représenter la société vis-à-vis des tiers, vous n'agirez pas "pour votre compte", mais "**au nom et pour le compte**" d'une autre personne. Vous devrez donc respecter un certain formalisme lorsque vous devrez prendre

des décisions importantes. De même, vous devrez périodiquement rendre des comptes à vos coassociés sur votre gestion.

- Au niveau fiscal, la société pourra être imposée personnellement au titre de l'**impôt sur les sociétés (IS)**. Mais, si vous êtes membre d'une SARL à caractère familial, vous pourrez opter pour le régime fiscal des sociétés de personnes. Dans ce dernier cas, vous serez alors soumis à l'impôt sur le revenu à raison de la part des bénéficiaires sociaux correspondant à vos droits dans la société.
- Votre **statut social** dépendra de la structure juridique choisie. Si vous êtes gérant majoritaire de SARL, vous serez rattaché au régime des indépendants. Dans les autres cas, et notamment si vous êtes gérant minoritaire avec moins de 50 % du capital, vous dépendrez du régime général des salariés.
- Si votre **conjoint** travaille avec vous, il devra choisir un statut : associé, gérant, salarié ou collaborateur.

Le choix d'une structure repose généralement sur les critères suivants :

La volonté de s'associer

On peut être tenté de créer une société à plusieurs pour des raisons diverses : patrimoniales, économiques, fiscales ou encore sociales. Mais si l'on n'a pas, au départ, la volonté réelle de s'associer, de mettre en commun ses compétences, connaissances, carnets d'adresses... "pour le meilleur et pour le pire", les chances de réussite seront considérablement diminuées. Si vous souhaitez être "seul maître à bord" et si vous ne supportez pas d'avoir des comptes à rendre, mieux vaut alors rester indépendant en entreprise individuelle, quitte à vous associer avec d'autres pour ne partager que certaines charges et ainsi réaliser des économies.

L'organisation patrimoniale

Si vous avez un patrimoine personnel à protéger et/ou à transmettre, le choix de la structure juridique prend toute son importance. Aujourd'hui, l'entrepreneur individuel peut protéger ses biens immobiliers en effectuant une déclaration d'insaisissabilité devant notaire. C'est une bonne chose, mais souvent assez coûteuse. Renseignez-vous auprès de votre notaire ! Constituer une société permet, quant à elle, de différencier son patrimoine personnel de celui de l'entreprise et donc de protéger ses biens personnels de l'action des créanciers de l'entreprise.

Il convient cependant de préciser quelques points à ce sujet :

- quel que soit le type de société choisi, le ou les dirigeants (de droit ou de fait) sont garants de la bonne gestion de l'entreprise à l'égard de leurs associés et des tiers. Si ces derniers sont en mesure de prouver que vous avez commis des fautes de gestion se révélant être à l'origine des difficultés financières de l'entreprise, ils pourront rechercher votre responsabilité et tenter à votre encontre une action en comblement de passif ;
- dès l'instant où la société demandera une aide bancaire, il est probable que la caution de certains dirigeants ou associés sera exigée, ce qui implique la mise sous garantie des biens personnels du dirigeant par la banque.

Les besoins financiers

Vous avez normalement déterminé les besoins financiers de votre entreprise lors de l'établissement des comptes prévisionnels. Lorsqu'ils sont importants, la création d'une société plus large que la SARL peut s'imposer pour pouvoir accueillir des investisseurs dans le capital. La loi pour l'initiative économique a rendu totalement libre la fixation du capital de la SARL. En cela elle renforce la responsabilité des créateurs. En effet, si dans une SARL, la responsabilité des associés est engagée à hauteur de leurs apports, les textes prévoient qu'en cas de faute de gestion, les dirigeants peuvent être appelés en comblement des pertes... Et le fait de ne pas mettre à disposition de l'entreprise les moyens financiers suffisants - le capital en est un - a déjà été jugé comme fautif.

Le fonctionnement de l'entreprise

Selon la structure que vous choisirez, les règles de fonctionnement seront plus ou moins contraignantes. Dans l'entreprise individuelle, le dirigeant est seul. De ce fait, les règles de fonctionnement sont réduites au minimum. Il prend toutes les décisions et engage en contrepartie sa responsabilité.

Dans les sociétés, le dirigeant n'agit pas pour son propre compte, mais "au nom et pour le compte" de la société. Il doit donc observer un certain formalisme et obtenir l'autorisation de ses associés pour tous les actes importants qui touchent la vie de l'entreprise.

Le régime social de l'entrepreneur

Ce critère a longtemps été déterminant dans le choix de la structure juridique. En effet, certains créateurs n'hésitaient pas à constituer des sociétés fictives pour être rattachés, en tant que dirigeant, au régime général des salariés.

La législation a aujourd'hui largement évolué vers une harmonisation des statuts et le régime des salariés n'est plus aujourd'hui la "panacée". Mais, bien qu'il bénéficie depuis quelques années d'une meilleure couverture sociale, il reste moins couvert, notamment pour risque maladie, qu'un salarié. Seul le régime de dirigeant de société anonyme ou de gérant minoritaire d'une SARL lui permet de bénéficier du régime social du salarié. Toutefois il ne bénéficie pas de la protection contre le chômage, sauf s'il a un contrat de travail avec la société.

Cependant le régime social demeure un critère à prendre en compte dans certains cas particuliers. Notamment si vous avez cotisé pendant de nombreuses années dans un régime de retraite complémentaire de cadres... Renseignez-vous auprès de votre caisse de retraite.

Le régime fiscal de l'entrepreneur et de l'entreprise

Pour la SARL, les bénéfices de l'entreprise seront assujettis à l'impôt sur le revenu sur option ou à l'impôt sur les sociétés. Vous aurez déjà pu évaluer précisément le chiffre d'affaires prévisionnel et effectuer ainsi une optimisation fiscale réaliste.

Néanmoins, si vous pouvez bénéficier d'une mesure d'exonération d'impôts sur les bénéfices, il peut être avantageux de choisir une structure qui vous permettra de vous placer sous le régime de l'impôt sur le revenu. L'exonération portera alors sur l'intégralité des bénéfices, y compris sur la part correspondant à votre rémunération...

La crédibilité vis-à-vis des partenaires (banquiers, clients, fournisseurs...)

Il est indéniable que pour approcher certains marchés, la création de l'entreprise sous forme de société avec un capital conséquent sera recommandée.

D'après <http://www.apce.com/pid223/7-choisir-un-statut-juridique.html?espace=1>

Doc. A' : Glossaire du doc. A

Termes	Structures lexicales
<p><i>Noms</i> le patrimoine une exonération le notaire le fonds de commerce les artisans le commerçant une caution</p> <p><i>Adjectif</i> foncier</p> <p><i>Verbes</i> être assujetti</p>	<p>un abus de biens sociaux une déclaration d'insaisissabilité bénéfices industriels et commerciaux bénéfices non commerciaux le nom commercial l'impôt sur le revenu la personne physique au nom et pour le compte la personne morale le siège social un impôt sur les sociétés action en comblement de passif</p>

Doc. B : Témoignage de M. Kerespoir

« Si l'historique de notre entreprise vous intéresse, c'est mon grand-père qui en est le fondateur. Il s'agissait d'une entreprise individuelle et il était commerçant. Comme dans une société de personnes, il était responsable sur la totalité de ses biens. A cette époque, l'entreprise marchait bien (on était entre les deux guerres). L'activité correspondait à de l'administration de biens et syndic de copropriété. A sa mort en 1992, son fils Edouard et sa fille Rozenn ont hérité de l'affaire, mon père a dirigé l'entreprise, sa sœur était salariée de l'entreprise. Ils ont hésité à créer une SARL en raison de la conjoncture économique de l'époque qui présentait selon eux des dangers pour les commerçants. Les entreprises étaient à la merci des crises économiques, des faillites faisant "boule de neige" et pouvaient entraîner d'autres ... « Si les débiteurs ne peuvent pas nous payer, on risque fort de ne pas pouvoir payer nos créanciers ! Protégeons-nous ! » disait mon père. Ils n'ont finalement pas opté pour la société car ils n'avaient pas assez de fonds disponibles pour les immobiliser dans un capital social. Ils n'avaient pas non plus beaucoup de dettes bancaires à cette époque. Voilà, on en est toujours là plus ou moins. Sauf que maintenant ils viennent de rajouter à l'activité de l'entreprise la vente d'immobilier. Les besoins financiers se sont accrus. Les banques ne sont pas très favorables à leur prêter. Ils disent que la structure de l'entreprise ne présente pas assez de garanties. Ils pensent aussi qu'il faudrait trouver des investisseurs qui seraient aussi des partenaires. Ah, j'oubliais, mon père se fait vieux et il veut me passer la main comme dirigeant dans l'entreprise. Mais moi, j'aimerais garder mon statut de salarié car je l'ai toujours été. J'ai pensé, en fonction aussi d'autres éléments qu'il était peut-être temps de passer à la SARL... Certes, il y aura des frais pour la créer, à commencer par vous !... Nous nous tournons vers vous pour nous conseiller.»

La suite des documents en annexe et le corrigé sont disponibles en version pdf à l'adresse suivante :
www.fda.ccip.fr/ressources/points-communs



Aurore BARROT

Consultante en formation

Formatrice en FLE, FLS et alphabétisation

Formatrice de formateurs

Doctorat en cours LIDILEM - Université Grenoble 3 (Laboratoire de didactique des langues étrangères et maternelles)



Approche actionnelle et CECR : enjeux et pratiques au sein des organismes de formation

Quelle est la place de la démarche actionnelle et du Cadre européen commun de référence pour les langues dans les organismes de formation pour adultes en France en 2009 ? Dans quelle mesure les marchés de la formation professionnelle continue, qui visent l'accès ou le maintien dans l'emploi de personnes en recherche d'emploi ou de salariés, intègrent-ils et adaptent-ils la problématique de l'acquisition de compétences langagières et les méthodologies développées en français sur objectifs spécifiques (FOS) et en français langue professionnelle (FLP) ?

A partir d'expériences vécues en accompagnement d'équipes pédagogiques et en animation de formations de formateurs, au sein d'organismes publics, privés ou associatifs, spécialistes de la formation d'adultes en France, en 2008 et 2009, Aurore Barrot dresse un état des lieux des pratiques émergentes, de leurs potentiel et limites.

Dans le cadre de la formation professionnelle continue (salariés et personnes en recherche d'emploi), les demandes de formation, les publics, les contextes et les contraintes auxquels formateurs et coordinateurs pédagogiques se trouvent confrontés sont aujourd'hui partiellement renouvelés. Les contextes formatifs internes à une entreprise, un métier ou une branche professionnelle, ou bien interprofessionnelle, exigent une certaine transversalité. Les dispositifs de formation, ouverts à des personnes parfois très peu qualifiées voire très peu scolarisées, tendent de plus en plus souvent à intégrer des savoir-faire linguistiques et non-linguistiques, et sont généralement

exprimés en termes de compétences professionnelles à renforcer ou acquérir chez les publics cibles. Les publics concernés sont d'ailleurs souvent hétérogènes, en particulier du point de vue de leurs métiers, de leurs parcours, de leurs origines et de leurs qualifications, et présentent des compétences et des rapports à la langue, à l'écrit, et à la formation extrêmement variés.

Compétences langagières et formation professionnelle des adultes en France : un état des lieux des marchés émergents

Les organismes de formation recueillent aujourd'hui des demandes de formation intitulées par exemple

« Français langue professionnelle », « Compétences clés en situation professionnelle », ou encore « Compétences de base à visée professionnelle ». Le point commun de ces différentes commandes est d'inclure à la fois des aspects relatifs à la maîtrise de la langue sur le poste de travail, en référence à des situations de communication professionnelle (écrite ou orale, avec des collègues, des clients, ou des fournisseurs), mais aussi des savoir-faire non exclusivement langagiers (par exemple, le calcul de certaines proportions ou dosages, ou encore l'utilisation de logiciels informatiques). Dans certains cas, la priorité est accordée à la dimension communi-

tive, lorsque les objets d'apprentissage sont présentés comme relevant de la langue en situation professionnelle. Les intitulés privilégient alors la terminologie issue de la didactique des langues, soit FLP ou « écrits professionnels », ou autres. Dans d'autres cas, la dimension langagière des apprentissages est donnée comme transversale, et intégrée à des savoir-faire exprimés en termes de compétences professionnelles (techniques ou relationnelles). Ce type de formation est plutôt intitulé « compétences de base », et, plus récemment, « compétences clés ». Parmi les objets d'enseignement-apprentissage listés dans ce type de cahier des charges, à côté de certaines compétences langagières (actes de parole, compétences sociolinguistiques, compétences discursives ou autres) participant à la communication professionnelle orale ou écrite, se trouvent des objectifs professionnels spécifiques aux situations professionnelles cibles.

Un double mouvement de mise en relation des compétences langagières et des compétences professionnelles est à l'œuvre depuis le début des années 2000. Du côté de la formation professionnelle, depuis 2003⁽¹⁾, des négociations entre acteurs économiques et politiques autour des réformes de la formation professionnelle, ont abouti en 2004 puis en 2009 à deux textes législatifs⁽²⁾, reconnaissant la place de l'apprentissage en langue comme compétence professionnelle, et l'importance de doter chaque salarié ou demandeur d'emploi d'un socle de compétences clés favorables à l'employabilité. D'un

autre côté, depuis début 2008⁽³⁾, l'Etat français a officiellement adopté, en matière de formation tout au long de la vie, et en particulier dans le domaine de la formation professionnelle continue, l'approche européenne développée autour des notions de « société de la connaissance » et de « compétences clés », votée par le Parlement européen fin 2006⁽⁴⁾. L'entrée officielle du concept de compétences clés dans la politique d'emploi et de formation paracheve le profond renouvellement d'une tradition française en matière de formation des adultes, qui a toujours isolé l'acquisition de compétences en langue française, longtemps confinée à la problématique sociale de la « lutte contre l'illettrisme⁽⁵⁾ » ainsi qu'à celle de l'intégration linguistique et culturelle des migrants.

Ces évolutions politiques ont conduit à une importante mutation des demandes de formation. Ce n'est pas simplement la dénomination des objets d'apprentissage qui change, mais bien le choix d'une approche didactique et pédagogique, très inspirée des travaux récents en didactique des langues, qui est recommandée. C'est dans ce contexte de mutation philosophique et politique, et d'injonction à la transformation des pratiques de formation que l'expérience ci-dessous est à replacer.

Mutations des pratiques et représentations pédagogiques : étude de cas dans un organisme de formation autour des « compétences clés »

A l'aune des changements institu-

tionnels énumérés ci-dessus, la plupart des cahiers des charges exigent des réponses construites explicitement dans le cadre d'une approche qu'on pourrait qualifier d'actionnelle, à partir d'un certain nombre d'outils faisant autorité. De fait, le CECRL apparaît comme une référence incontournable au sein des demandes institutionnelles, quoiqu'il soit le plus souvent nommé au même titre que d'autres référentiels de compétences non exclusivement, voire non-linguistiques, tels que des référentiels issus de la tradition française de lutte contre l'illettrisme (en particulier les référentiels produits dans les années 2000 par l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme, orientés ou non vers des visées professionnelles), des référentiels de compétences professionnelles spécifiques à un métier, ou encore des référentiels croisant compétences professionnelles et langagières. Il est d'ailleurs intéressant de constater que, dans le contexte français, des outils et des approches développés dans le champ de la didactique des langues, en particulier dans le domaine du français langue étrangère (FLE), sont non seulement connus mais utilisés par des non-spécialistes. En effet, les commanditaires publics ou privés, qui orientent leurs demandes de formation autour des besoins langagiers des publics salariés ou en insertion professionnelle, ne sont généralement pas des linguistes, ni des experts en pédagogie. Toutefois, l'orientation vers des diplômes FLE adossés aux niveaux du CECRL, la contextualisation des apprentissages linguistiques, l'utilisation de supports authentiques, sont

(1) Loi n° 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social.

(2) Accord national interprofessionnel du 7 janvier 2009 sur le développement de la formation tout au long de la vie professionnelle, la professionnalisation et la sécurisation des parcours professionnels.

(3) Circulaire DGEFP intitulée « Compétences clés pour une insertion durable dans l'emploi ».

(4) Recommandation du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006, « Les compétences-clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie ».

(5) Loi n°98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions.

autant d'exigences des institutionnels et des DRH qu'on retrouve régulièrement dans les cahiers des charges, tout comme l'articulation entre des apprentissages interdisciplinaires et apprendre à apprendre. Corrélativement à ces commandes, les prestataires de formation font le constat de leur propre besoin de créer des outils permettant de construire et d'assurer le suivi des parcours de formation. Avec l'essor des demandes de formation en FLP et autour des compétences clés, de nombreux chantiers se sont ouverts autour des référentiels de formation et des démarches de positionnement, d'abord en vue de proposer des ingénieries de formation innovantes, et ensuite afin d'utiliser les supports authentiques recommandés dans le cadre d'une ingénierie pédagogique cohérente. Certains organismes produisent des référentiels ad-hoc, en fonction de l'analyse des besoins réalisée auprès des publics cibles, tandis que d'autres adaptent des référentiels et des démarches déjà existants.

Il s'agit donc d'illustrer le type de travail enclenché autour de la mise en œuvre des dispositifs publics de formation ciblant les compétences clés en situation professionnelle. En l'occurrence, l'accompagnement global d'une équipe pédagogique, constituée de formateurs exerçant des disciplines extrêmement diverses (formateurs en français, anglais, bureautique, secrétariat-comptabilité, bâtiment, industrie, services), dans le cadre des formations compétences clés proposées à des per-

sonnes afin de consolider leur projet d'insertion professionnelle. La problématique était de construire, avec cette équipe pluridisciplinaire, la trame générale d'une démarche d'évaluation-positionnement initiale, puis de la décliner en plusieurs variantes, afin de cibler au plus près les besoins des personnes entrant en formation, en fonction du secteur d'activité professionnelle visé. L'approche préconisée par le cahier des charges était centrée sur l'utilisation de supports professionnels authentiques, dans le cadre de mises en situations professionnelles (approche par les tâches), et selon une approche de l'évaluation orientée plutôt vers l'auto-évaluation, par le demandeur d'emploi ou le salarié, de ses acquis et besoins, que vers la mesure objective d'une performance. En effet, l'entrée prioritaire était la compétence – professionnelle et clé – en vue de la consolidation du projet d'insertion professionnelle, plutôt que le niveau scolaire ou la qualification professionnelle.

D'un point de vue méthodologique, voire épistémologique, se posent alors deux questions :

- celle de la place accordée ou non aux compétences langagières parmi les compétences évaluées lors du positionnement initial, et en vue du montage d'un plan de formation et d'activités d'apprentissage ;
- en filigrane, celle des compétences didactiques et pédagogiques spécifiques aux formateurs linguistiques (FLE/FLP) dans un contexte de collaboration pluridisciplinaire. Les compétences clés ne se réduisent

pas à la compétence de communication, et l'entrée langagière ne peut être exclusive, ce qui signifie que la collaboration entre des formateurs de disciplines variées est non seulement possible mais nécessaire. Toutefois, la place du langagier dans les compétences clés est centrale, non seulement en termes de compétence de communication orale et écrite en langue nationale (maternelle, seconde ou étrangère), mais aussi parce que l'ensemble des autres compétences clés listées dans le référentiel européen s'acquièrent et se renforcent par l'intermédiaire du langage, qui est donc à la fois une compétence clé et un outil d'accès aux autres compétences clés. Dès lors, des compétences en didactique des langues peuvent s'avérer très utiles à une équipe de formateurs souhaitant s'outiller pour gérer des situations pédagogiques d'évaluation et d'apprentissage autour des compétences clés. L'enjeu est donc d'intégrer les savoir-faire des formateurs experts en compétences langagières au sein d'un groupe comptant également des connaissances et expériences utiles pour cibler des compétences techniques - professionnelles.

Dans le cadre de cet accompagnement, c'est en fait l'explicitation des principes méthodologiques de l'approche actionnelle, formalisés dans le CECRL, qui a permis à l'ensemble des formateurs, non seulement de se doter d'un langage commun, mais aussi de l'opérationnaliser pour utiliser des supports et situations professionnels authentiques servant de

base à des positionnements par secteurs d'activité. Par la suite, la même démarche a été appliquée afin de construire des scénarii pédagogiques spécifiques, intégrant à la fois des apprentissages langagiers et non-langagiers.

Démarche de positionnement initial en formation compétences clés ou la production par une équipe pluridisciplinaire d'un langage et d'une méthodologie communs

Le travail conjoint des formateurs a abouti à la rédaction d'une charte interne (voir l'encadré ci-dessous), rappelant les principes généraux de l'approche déployée, mais laissant une marge de manœuvre suffisante pour que chaque formateur spécialisé dans tel ou tel domaine puisse intégrer des aspects spécifiques à un métier ou un secteur d'activité, en même temps que des canevas et supports de positionnement ont été déclinés pour le bâtiment, l'industrie, les services et le secrétariat.

LES PHASES DE LA DÉMARCHE DE POSITIONNEMENT INITIAL

- L'entretien oral précède la mise en situation autour de supports écrits.
- Une transition entre entretien oral et activités écrites est assurée, à partir de mises en situation à l'oral.
- Ces mises en situation se font à partir de situations-problèmes complexes, qui varient en fonction du secteur d'activité. La mise en situation préfigure la macro-tâche qui va sous-tendre tout le scénario d'activités à l'écrit.

DE LA SOUPLESSE !

- La manière de mener l'entretien (choix des questions à poser, formulation des questions) va dépendre du profil de la personne (parcours professionnel, compétences langagières à l'oral et à l'écrit, rapport à l'écrit, rapport au savoir et à la formation).
- Il est possible d'accompagner et de guider la personne dans la réalisation des activités. L'objectif n'est pas de mettre la personne en difficulté, mais de mesurer ce qu'elle est capable de faire.
- Les activités à l'écrit se déroulent donc selon une progression (du plus simple au plus complexe), afin de pouvoir interrompre le positionnement si la personne ne peut plus avancer.
- En particulier, une activité de production écrite (où il faut rédiger) doit être précédée d'une activité de compréhension écrite sur un document similaire. Cela permet à la personne de se forger une représentation de ce qui est attendu (identifier le genre discursif, par exemple, comment on écrit dans un cahier de liaison).

LA SCENARISATION ET LA CONTEXTUALISATION

L'ensemble des activités écrites doit être contextualisé et scénarisé à plusieurs niveaux.

- Une MACRO-TÂCHE (le synopsis de la pièce de théâtre) doit donner l'impulsion de départ (dès la fin de l'entretien oral). Il s'agit d'une situation-problème suffisamment complexe pour qu'elle engendre une suite de TÂCHES

INTERMÉDIAIRES (les actes de la pièce de théâtre) à réaliser pour résoudre la situation-problème.

- Chaque tâche intermédiaire constitue une partie ou activité (entre 2 et 5) du positionnement écrit. Il s'agit donc de construire des scénarii intermédiaires (une situation-problème plus petite, qui constitue une étape intermédiaire à franchir pour s'acheminer vers la résolution de la macro-tâche).
- Chaque tâche intermédiaire est constituée de plusieurs (entre 2 et 5) MICRO-TÂCHES ou questions/exercices à réaliser (les scènes de la pièce de théâtre). Un exercice équivaut à une consigne, pas plus.
- L'ordre des micro-tâches (exercices) doit permettre de poser le problème d'abord (comment réaliser la tâche intermédiaire ?), puis de franchir les étapes menant à sa résolution.

Par exemple :

- tâche intermédiaire : Votre entreprise de bâtiment va devoir poser du parquet dans cette maison. Votre patron vous demande de calculer la surface de la chambre n°2 pour prévoir la quantité de parquet nécessaire.
 - micro-tâche 1 : Comment calculer la surface de la pièce ? (quelle opération ?)
 - micro-tâche 2 : Mesurer la largeur. Mesurer la longueur.
 - micro-tâche 3 : Calculer la surface de la pièce.
- Et non l'inverse : mesurer, calculer, dire comment on a calculé.

Conclusion

Effets, enjeux et limites de la construction et de l'utilisation d'outils adossés à la démarche actionnelle et au CECRL au sein des organismes de formation en France.

Globalement, les effets ressentis du côté des formateurs sont plutôt positifs. On constate, au terme de l'accompagnement, un changement profond et durable de leurs représentations sur le rapport entre compétences professionnelles et compétences en langue et à l'écrit des apprenants. Des images souvent négatives et simplistes (publics de bas niveau de qualification, analphabètes ou illettrés) ont maintenant cédé la place à la perception de la complexité de certaines opérations langagières (sociolinguistiques et cognitives notamment), ce qui a permis de lever les craintes des formateurs (surtout des disciplines non-linguistiques) face à de nouveaux types de publics en formation.

Le travail sur les représentations, sous-jacent à l'approche technique de la formation compétences clés, a permis aussi à l'équipe pédagogique de retrouver du sens, dans un contexte institutionnel et économique perturbé et peu clair. Ce regain (provisoire !) de motivation paraît lié à plusieurs facteurs :

- un goût réactivé pour la créativité pédagogique,
- un véritable travail d'équipe permettant/nécessitant le transfert et le partage de compétences,
- l'appropriation et le partage d'une méthodologie structurée et systématique.

Dès lors, un enjeu concret, si l'on souhaite démultiplier et faire durer ce type d'effets bénéfiques, est la nécessité de se donner les moyens financiers et organisationnels de former des équipes pluridisciplinaires autour de la construction d'un langage commun, de pratiques et représentations partagées. Or cela paraît difficile et amène immédiatement à pointer certaines limites. La labilité des commandes publiques et privées, du point de vue de l'organisation notamment, les capacités financières ainsi que la volonté politique des commanditaires et des prestataires de former et faire accompagner leurs formateurs à ces mutations constituent les premiers obstacles, et induisent au moins trois risques :

- des dispositifs non rentables économiquement, au moins au début ;
- un éclectisme, et donc un épuisement physique et moral des formateurs et des apprenants ! ;
- un formatage des démarches et des supports d'évaluation et d'apprentissage.

Enfin, de telles mutations des pratiques et des représentations des praticiens méritent aussi qu'on s'interroge sur leurs enjeux épistémologiques et méthodologiques.

En particulier, l'importance accordée à la composante langagière des compétences professionnelles spécifiques et transversales, dans les marchés de formation visant le développement de l'employabilité et de compétences professionnelles transversales, conduit à une mise en interaction et en dialogue, voire, sur le terrain de la formation de forma-

teurs au moins, à une mise en débat ou en concurrence de différents champs disciplinaires participant au débat actuel sur la notion de « compétences ». En effet, différents cadres conceptuels interrogent et construisent des approches théoriques, méthodologiques et pratiques centrées sur les « compétences » :

- la démarche actionnelle, cadre de référence théorique et méthodologique propre à la didactique des langues, qui illustre le « virage actionnel des sciences des langages », d'une part ;
- d'autres cadres de références théoriques et méthodologiques plus proches des sciences de l'éducation, comme la didactique professionnelle, l'analyse de l'activité, la gestion des ressources humaines, d'autre part.

Toutefois, si le développement et l'adaptation de la méthodologie FOS/FLP à des actions de formation non exclusivement centrées sur l'apprentissage de la langue montre que le cadre théorique du CECRL, la démarche actionnelle, peut avoir un effet important et positif sur des équipes interdisciplinaires, il est bien évident que celui-ci porte la trace des recherches et expériences des autres champs disciplinaires qui ont fait travailler la notion de compétences. ■



Point à la loupe

Krach, crash, crac...

Ah ! Si les Français voulaient bien prononcer le « ch » [rrrrhh...] ^[1] allemand ! S'ils parlaient de Jean-Sébastien [Barh] et non de Jean-Sébastien [Bak] ! Ils ont pourtant bien – même ceux, plus âgés, qui n'ont jamais appris l'anglais à l'école – réussi à s'approprier certaines associations graphie/son pas du tout naturelles pour eux, tel le « ea » anglais prononcé [ii], comme dans « cream ». Croyant bien faire, ils vont même parfois jusqu'à l'excès de zèle ; ainsi l'injonction « Mets ton *swiit* » rappelle-t-elle souvent à l'enfant en partance pour l'école qu'il n'a pas encore revêtu son sweatshirt [swet-chœrt]. L'association « ea » / [ii] est identifiée (à tort) comme régulière. Or, en allemand, l'association « ch » / [rh] est vraiment régulière, elle ! De plus, le son [rh] ne présente aucune réelle difficulté d'articulation. Il suffit de gutturaliser un peu plus le [r] français. Rien à voir avec la gymnastique nécessaire pour prononcer un « th » anglais à peu près convenable ! Faut-il voir dans ce remplacement du [rh] par [k] – ou pire, par [che], comme dans « vache » (l'auteure de cette page en sait quelque chose !) – une aversion pour le « trop guttural », peut-être ressenti comme marque distinctive de la langue de l'occupant d'antan ? Toujours est-il que les Français font de la résistance.

N'était cette obstination de la part des Français à ignorer le son [rh],

cette page n'aurait pas lieu d'être. En effet, ils seraient moins embarrassés chaque fois qu'une bulle éclate (internet, immobilier...), chaque fois que les cours de la Bourse s'effondrent. Lorsque ces événements sont hélas une fois de plus d'actualité, la question se pose, aux journalistes et autres présentateurs, ainsi qu'à tout un chacun : comment prononcer « krach » ? Tandis que l'un opte pour [krak], l'autre dit [krache]. Personne pour le [krarh] !

D'abord reconnaissons à ce mot sa légitime origine germanique. Le premier effondrement boursier de l'ère industrielle moderne s'est produit en 1873 à Vienne, alors capitale de l'empire austro-hongrois. Il s'est propagé à Berlin, puis dans le reste de l'Europe. Le terme « Börsenkrach » est apparu alors ; le krach est, de par son origine, nécessairement boursier. En allemand, ce mot est une onomatopée qui évoque le fracas retentissant dû à la chute brutale d'objets lourds. Prononcé à la française, c'est-à-dire soit [krak], soit [krache], il s'affaiblit ; l'effroi que provoque un tel phénomène s'en trouve comme édulcoré. Un « crac » n'est rien à côté d'un [krarh] ! Il évoque tout au plus une brisure émettant un petit craquement, rien de grave... ^[2] Quant à [krache], il se confond avec le « crash » d'un avion, dont on dit qu'il « s'est crashé », et aussi avec le « crash-test » utilisé par les constructeurs automobiles

pour évaluer la résistance aux chocs de leurs prototypes. Bien sûr, ces chocs font un certain bruit – « crash » est également une onomatopée –, mais le bruit ainsi évoqué est moins brutal. L'effondrement impliquant une notion de verticalité, la trajectoire aurait peut-être un rôle à jouer... En tout cas, cette graphie s'est pour ainsi dire essentiellement spécialisée dans l'aéronautique.

Décidément, la meilleure imitation du fracas des cours qui s'écroulent, des cris et lamentations des actionnaires au désespoir, du retentissement de la catastrophe dans la presse et les lieux publics, est bien l'allemand [krarrrrhh...]...

A moins de parler français : bada-boum et patatras ! Tout aussi évocateur, non ? ■

Marie-José Bachmann
Responsable pédagogique
DRIE - CELAF

[1] Afin de rendre cet article moins « technique », nous avons opté pour une transcription phonétique lisible par tous.

[2] Rappelons en outre qu'un « crack » est quelqu'un de très fort en une matière, en mathématiques par exemple.

Agenda

NOVEMBRE 2009

20 au 22 novembre

Convention annuelle de l'ACTFL American Council on the Teaching of Foreign Languages

San Diégo, Californie, Etats Unis

Pour plus d'information, consultez le site :
www.actfl.org

DECEMBRE 2009

10, 11 et 12 décembre

Colloque International ACEDLE

Lille, Université Lille 3

Les langues tout au long de la vie

Les directives européennes pour les langues sont claires : encourager le plurilinguisme et le dialogue interculturel, faciliter la mobilité en Europe, encourager l'apprentissage en autonomie, encourager l'apprentissage tout au long de la vie, renforcer la diversité culturelle. Les traductions de ces directives sont nombreuses et concrètes en didactique des langues : la didactique du plurilinguisme s'est beaucoup intéressée à l'éveil plurilingue des plus jeunes ; le Portfolio Européen des Langues (PEL) est considéré comme l'outil indispensable pour garder les traces des trajectoires plurilingues ; les approches méthodologiques se sont améliorées et diversifiées (par exemple le FOS / ESP (Français sur Objectifs Spécifiques / English for Specific Purposes), mais aussi les approches par tâches, etc.) ; des approches intégrant les TIC se sont également développées, permettant de prendre en compte les apprentissages moins formels (par exemple Tandem, e-twinning) ; l'évaluation et la certification des compétences dans le cadre des propositions du CECR facilitent la transparence ; de nombreux programmes d'échanges permettent la mobilité des jeunes.

Au-delà de cet inventaire, les communications interrogeront le cadre de l'apprentissage tout au long de la vie et présenteront des exemples de pratiques innovantes.

Plus d'informations sur le site :
<http://evenements.univ-lille3.fr/colloque-acedle2009/index.php>

FEVRIER 2010

2 février

Journée d'études du Comité scientifique du TEF

Paris, Université de Paris IV - Paris-Sorbonne
Organisée par la CCIP, en partenariat avec l'Université de Paris IV - Paris-Sorbonne, et avec le soutien de l'Agence universitaire de la Francophonie, la 3^e journée d'études portera sur la qualité des épreuves d'évaluation en langues à forts enjeux. Autour du thème général de la journée d'études, trois ateliers seront organisés. Les communications présentées dans ces ateliers répondront respectivement aux trois axes d'études suivants :

- Qualité et pertinence des outils d'évaluation
- Quels enjeux socio-éthiques de l'évaluation ?
- Comment assurer la mesure de l'évaluation ?

Consultez l'appel à communications et restez informé sur cet événement grâce au site :
www.fda.ccip.fr

AVRIL 2010

7-11 avril 2010

41^e Congrès de l'association NEMLA (North East Modern Language Association)

Montréal, Québec, Hôtel Hilton Bonaventure
Technologies et acquisition du français au niveau universitaire : un potentiel pédagogique tangible ? Lors de ce 41^e congrès, NEMLA interrogera lors d'une table ronde l'impact réel des technologies (TICE) sur l'acquisition en français langue seconde ou étrangère au niveau universitaire.

La place prépondérante des TICE dans le développement de programmes pédagogiques des cours de français langue seconde ou étrangère (FLS-FLE) au niveau universitaire touche à la fois à la didactique des langues et aux sciences de l'éducation.

A la lumière d'expériences pédagogiques riches et avant-gardistes au cœur desquelles l'enseignant développe des pratiques de classe innovatrices voire audacieuses, le thème de cette table ronde a pour objectif d'initier une réflexion sur l'acquisition supportée par les TICE et plus particulièrement sur les trois aspects que sont la motivation de l'apprenant, les stratégies d'apprentissage, l'autonomie d'apprentissage et l'autonomie langagière.

Plus d'informations sur le site : www.nemla.org



Pascaline Faure
Docteur en anglais médical,
Maître de conférences des universités
Département d'anglais de la faculté de médecine Pierre et Marie Curie.



Des grippes et des hommes...

Décrite dès l'Antiquité et au Moyen Âge, la grippe (*influenza*) a été identifiée comme étant à l'origine de nombreuses épidémies au fil des siècles. Le mot *grippe* aurait une origine francique, *gripan* signifiant « agripper, saisir brusquement ». Le mot *influenza* (abrégié en « flu ») a été utilisé pour la première fois en Angleterre au XVIII^e siècle lors de l'épidémie de 1743. Il viendrait de l'expression italienne « *influenza di freddo* » (« l'influence du froid »). Il rappelle le lien entre la maladie et les conditions atmosphériques, le virus étant réputé mieux survivre à l'extérieur de l'organisme par temps sec et froid, raison pour laquelle les épidémies saisonnières surviennent dès la fin de l'automne dans les climats tempérés.

Néanmoins, certaines souches semblent s'être très bien adaptées aux zones chaudes puisqu'on les retrouve en Asie du Sud-Est et même en Afrique.

Maladie infectieuse causée par trois virus à ARN de la famille des orthomixoviridae qui touchent essentiellement les oiseaux et certains

mammifères comme le cochon ou l'être humain, elle se traduit par l'apparition d'un ensemble de symptômes tels qu'une forte fièvre accompagnée de frissons, une asthénie (malaise général), une toux, une pharyngite, et des arthralgies (douleurs articulaires), après une période d'incubation de un à deux jours. Anodine chez un sujet sain, elle peut se révéler fatale chez une personne souffrant de problèmes respiratoires, cardiaques ou immunitaires.

On distingue trois types de virus, en fonction des protéines qu'ils contiennent :

- Le virus de type A est le plus virulent, il infecte la population humaine et les animaux. Ce type est responsable des épidémies de grippe.
- Le virus de type B infecte uniquement l'homme, il est surtout à l'origine des cas sporadiques de grippes.
- Enfin, le virus de type C est peu virulent, on le retrouve chez les patients qui présentent un gros rhume accompagné d'un syndrome pseudo-grippal.

On connaît actuellement plusieurs sous-types, définis par les formes de deux protéines présentes à la surface du virus (antigènes externes) : l'hémagglutinine (H) et la neuraminidase (N).

Elle se transmet essentiellement par voie respiratoire via des gouttelettes expulsées lorsqu'une personne infectée parle, tousse ou éternue, et ce même si les symptômes grippaux ne sont pas encore apparus (porteur sain). Très contagieuse, elle survient chaque année en France à l'automne. Elle est responsable dans le monde d'une morbidité élevée et de 250 000 à 500 000 décès par an. Rien qu'en France, la grippe provoque chaque année entre 1500 et 2000 morts, essentiellement des jeunes enfants et des personnes âgées. Évalué à 460 millions d'euros en France pour une épidémie moyenne, le coût annuel de la grippe pèse lourd sur le budget.

Le traitement vise essentiellement à réduire les symptômes. Donnant au corps le temps de fabriquer des anticorps spécifiques, les anti-inflammatoires non-stéroïdiens, à la fois

antipyrétiques (contre la fièvre) et antalgiques (contre la douleur), une hydratation régulière et le repos permettent généralement de venir à bout de la grippe en quelques jours.

Des antiviraux tels que l'amantadine (Mantadix®) et les inhibiteurs de la neuraminidase comme le Tamiflu® ou le Relenza®, utilisés en prophylaxie en cas de contamination, sont disponibles mais ne font souvent que ralentir la maladie sans la guérir et sont très onéreux. Le mieux reste encore de la prévenir. Et la prévention de la grippe repose sur une vaccination annuelle, proposée dans la plupart des pays industrialisés aux personnes à risque et administrée aux volailles d'élevage.

Depuis que de nombreuses études épidémiologiques ont démontré que la vaccination grippale diminuait la mortalité chez des personnes âgées, la Caisse nationale d'assurance maladie française (CNAM) offre le vaccin gratuitement aux personnes de plus de 65 ans.

Le principe de fabrication du vaccin reste inchangé depuis plus d'un demi-siècle : les virus sont produits dans des œufs de poule embryonnés, puis extraits de l'œuf, inactivés et divisés en parties (les particules virales) qui sont alors utilisées pour fabriquer le vaccin. Certaines personnes, allergiques aux œufs, ne peuvent donc pas être vaccinées contre le virus de la grippe.

Sa composition varie d'une année sur l'autre en fonction du contexte épidémiologique. Elle tient compte notamment des observations du réseau mondial des laboratoires, coordonnés par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et qui ont pour fonction d'isoler et d'identifier les souches de virus de la grippe dans le monde.

Indépendamment des épidémies saisonnières, des pandémies grippales plus meurtrières sont susceptibles de survenir plusieurs fois par siècle lors de l'émergence de souches virales à la fois nouvelles mais également extrêmement contagieuses à la suite de réassortiments génétiques. Ce qui semble essentiellement le fait des souches d'origine porcine, l'organisme du cochon servant de réservoir au virus en lui permettant de se recombiner avec d'autres souches existantes, qui deviennent alors contagieuses pour l'être humain.

Au cours du XX^e siècle, trois pandémies ont été recensées :

La grande pandémie de « grippe espagnole » de 1918 provoquée par le virus A (H1N1).

La pandémie de « grippe asiatique » de 1957 provoquée par le virus A (H2N2).

Et la pandémie de « grippe de Hong-Kong » (H2N2) en 1968 dont descendent les virus de la grippe en circulation depuis 25 ans.

La pandémie la plus meurtrière connue à ce jour est celle de la « grippe espagnole » qui sévit entre 1918 et 1919. Il y aurait eu de 50 à 100 millions de morts dans le monde, ce qui en ferait une des plus graves catastrophes sanitaires de tous les temps, à l'instar de la peste noire de 1347-1350. Contrairement à d'autres souches, celle-ci tua principalement de jeunes adultes sains, 99 % des décès étant survenus avant 65 ans et plus de la moitié entre 20 et 40 ans. Cette forte létalité s'explique par un taux d'attaque très élevé (près de 50 % des personnes exposées) et par la sévérité des symptômes tels que des hémorragies, des œdèmes pulmonaires et des surinfections, tout à fait inhabituels pour la grippe.

La pandémie actuelle (« Grippe A »), qui a fait son apparition courant mars 2009 au Mexique, est un virus H1N1,

comme celui de la grippe espagnole de 1918, et présente une forme génétique inédite. En effet, ce virus est issu d'une recombinaison génétique provenant de quatre souches différentes : une grippe porcine nord-américaine, une grippe aviaire nord-américaine, une grippe humaine du type A du sous-type H3N2, et un virus de grippe porcine typiquement trouvé en Europe et Asie.

Contrairement à la grippe aviaire (H5N1), qui est, pour l'instant, peu transmissible à l'homme mais dont la mutation risquerait d'entraîner une pandémie hautement mortelle, cette grippe porcine se propage rapidement. Cependant, la mortalité reste faible et concerne principalement des personnes déjà fragilisées. Dans la majorité des cas, les malades n'ont présenté que des symptômes bénins et leur guérison a été rapide et complète. Ces signes rassurants ne s'appliquent pas au Mexique où le virus a tué des personnes en bonne santé. Plusieurs tests rapides sont récemment apparus sur le marché, permettant théoriquement de détecter (en 15 minutes) plusieurs virus de type A, dont le H1N1, mais ils restent imparfaits.

Comme pour beaucoup de maladies infectieuses, une des meilleures formes de prévention est l'hygiène. Se laver les mains plusieurs fois par jour, nettoyer les surfaces potentiellement contaminées, éviter la promiscuité, etc.

Les premiers résultats d'essais cliniques réalisés avec des vaccins contre le virus A (H1N1) paraissent encourageants. Ils suscitent une réaction du système immunitaire contre la souche responsable de la pandémie actuelle, et ce avec une seule injection. Cependant, les adjuvants représenteraient un danger pour la santé et seraient à l'origine d'une maladie neurologique paraly-

santé : le syndrome de Guillain-Barré. Le vaccin avec adjuvant a d'ailleurs été interdit aux Etats-Unis. Il semblerait donc que seul un vaccin sans adjuvant, déjà préconisé chez les nourrissons et les personnes immunodéprimées par le Haut Conseil de santé publique ⁽¹⁾ (HCSP), limiterait les risques de survenue d'effets indésirables. Reste qu'avec ou sans adjuvant, le vaccin n'offre pas une protection complète contre le virus.

De plus, il semblerait qu'une tranche de notre population posséderait déjà

des anticorps relativement efficaces contre le virus A (H1N1) dans la mesure où jusque dans les années 1950, le virus saisonnier était lui aussi de type H1N1. En revanche, seulement 4 % des sujets nés après 1980 et ayant été au contact avec le virus saisonnier présenteraient une concentration d'anticorps classiquement considérée comme de bon niveau contre le virus.

Dans l'état actuel des choses, une vaccination obligatoire et systématique semble donc inutile et non sans

danger. D'ailleurs, de nombreux professionnels de la santé s'y opposent avec vigueur.

Cependant, le HCSP insiste tout de même sur l'importance de se faire vacciner contre la grippe saisonnière afin d'éviter des réassortiments entre les deux souches et d'accélérer le diagnostic puisqu'une personne ayant été vaccinée contre la grippe saisonnière et qui présenterait des symptômes grippaux aurait a priori la grippe A. ■

Pour de plus amples informations sur la prévention contre les virus de la grippe :

- le site du ministère de la santé et des sports
www.sante-sports.gouv.fr/
- le site interministériel traitant des menaces pandémiques grippales
www.pandemie-grippale.gouv.fr/
- le site de l'institut national de prévention et d'éducation pour la santé
www.inpes.sante.fr/
- le site de l'institut de veille sanitaire
www.invs.sante.fr/

(1) Créé en 2004 en France, le HCSP est une instance d'expertise qui contribue à la définition des objectifs pluriannuels de santé publique et à la gestion des risques sanitaires.

SERVICE
DES ADMISSIONS
INTERNATIONALES



CCIP/Bluels 1166/2658 sept.09

Un concours,
Cinq opportunités
d'intégrer une
Grande École
de Management
européenne



Master in Management



MSc in Management



MSc in Management



Master in Management



Apprendre à oser®
MSc in Management

Service des Admissions Internationales : www.sai.ccip.fr

Direction des Relations Internationales de l'Enseignement
Chambre de commerce et d'industrie de Paris
28 rue de l'Abbé Grégoire - 75006 Paris - FRANCE
Tél. + 33 1 49 54 28 77/29 92 - Fax. + 33 1 49 54 28 70 - sai@ccip.fr

un service de la  Chambre de commerce
et d'industrie de Paris



À retourner à : CCIP-DRIE - Centre de langue française - 28, rue de l'Abbé Grégoire - 75279 Paris cedex 06
Tél. : 01 49 54 28 73 / 17 53 - Fax : 01 49 54 28 90 - Courriel : fda@ccip.fr

■ Je souscris à abonnement(s)* pour
3 numéros à partir du mois de :

janvier mai octobre

* Merci de cocher le mois correspondant au départ de votre abonnement.

■ Tarifs centres d'examens CCIP - 3 numéros

France, Union européenne : 20 € TTC
 Autres pays, par avion : 27, 50 € TTC

■ Tarifs publics - 3 numéros

France, Union européenne : 25 € TTC
 Autres pays, par avion : 29, 90 € TTC

■ Je souhaite acheter un exemplaire déjà paru,
au prix unitaire de 5 € TTC :

- N° 02 : La visite touristique guidée
- N° 03 : Les acteurs de la vie juridique en activité
- N° 04 : Être secrétaire aujourd'hui
- N° 05 : Recherchez sur le site (Multimédia)
- N° 06 : Préparer une visite d'entreprise
- N° 07 : Un stage au ministère du tourisme
- N° 08 : Ce matin, on va visiter...
- N° 09 : Introduction à l'entretien de vente
- N° 10 : Êtes-vous candidat au rachat ?
- N° 14 : A la découverte des grandes divisions du droit
- N° 15 : JOB : Jeunes au boulot !
- N° 16 : Présenter son entreprise à partir de sites Internet
- N° 19 : Compétence culturelle : comment survivre à la mondialisation ?
- N° 21 : Conquérir le nouvel espace européen
- N° 22 : La traçabilité d'un produit : de la fabrication à la distribution
- N° 23 : Trois problèmes liés à l'environnement
- N° 25 : Institutions et droit européens
- N° 27 : L'e-tourisme
- N° 29 : Le marché chinois : une opportunité pour CHRISTIAN S.A. ?
- N° 30 : Hôtellerie : un accueil à la française
- N° 31 : A la recherche d'un emploi
- N° 32 : Au service des urgences en France
- N° 33 : A la découverte du monde viticole français
- N° 34 : Des différences culturelles dans le management et la négociation
- N° 35 : Un dispositif multimédia pour se préparer à l'université française
- N° 36 : Le français des services de la sécurité intérieure
- N° 37 : Bilan de fin d'exercice dans une entreprise multinationale

Je souhaite acheter le numéro en cours,
au prix unitaire de 8 € TTC.

■ Mes coordonnées

M. M^{me} M^{lle}

Nom :Prénom :

Fonction :

Ville :Pays :

Courriel :

Téléphone :

■ Règlement

➔ Je règle dès à présent le montant total de €

par carte bancaire (sauf American Express)

N° de carte (16 chiffres)

date d'expiration : /.....

N° de piste signature au dos de votre carte (3 derniers chiffres)

Date (obligatoire) : le /..... /.....

Signature (obligatoire) :

par mandat international (joindre la photocopie)

par virement : BNP PARIBAS Centre d'Affaires de Paris Grande Armée - 24, avenue de la Grande Armée - 75017 Paris. Compte : 000 10469026 - Clé RIB : 51 - Code guichet : 00813 - Code banque : 30004 - IBAN : FR76 3000 4008 1300 0104 6902 651 - Code SWIFT (ex BIC) : BNP AFR PPPGA

(joindre la photocopie de l'ordre de virement)

par chèque libellé à l'ordre de : CCIP - DRIE RECETTES

➔ Je réglerai le montant total de € après réception de la facture qui devra être libellée comme suit :

(Veuillez indiquer ici précisément et très lisiblement au nom de qui ou de quel organisme la facture doit être établie)

Nom de la personne et/ou de l'organisme :

.....

.....

■ Adresse de réception des numéros

(Veuillez indiquer ici précisément et très lisiblement où et à qui devront être adressés les numéros)

Nom de la personne et/ou de l'organisme :

.....

Adresse :

.....

Appel à communications

Pour les prochaines parutions de Points Communs (le n° 39 de janvier 2010 et le n° 40 de mai 2010), nous souhaitons privilégier deux axes de réflexion :

- le français sur objectifs universitaires (FOU)
- le français pour les employés occupant des postes dits de « bas niveau de qualification »

Appel à communications pour le n° 39 de Points Communs

Le français sur objectifs universitaires (FOU)

Mobilité croissante des étudiants, ouverture de filières universitaires aux étudiants étrangers : les implications institutionnelles, culturelles, didactiques et pédagogiques sont multiples. Quels sont les dispositifs d'accueil actuels ?

Quelles pistes pour améliorer l'attractivité des établissements d'enseignement supérieur ? Quelles sont les spécificités du FOU ? Comment s'articule-t-il avec le FOS, le FLP ? Quels choix didactiques, quelles approches pédagogiques implique-t-il ?

Vous êtes spécialiste des problématiques institutionnelle, didactique et pédagogique du FOU, responsable pédagogique, formateur, formateur de formateurs ?

Vous avez mis en place des dispositifs de formation visant l'acquisition par les étudiants étrangers de compétences langagières, disciplinaires, professionnelles, culturelles et interculturelles ? Votre cadre méthodologique est celui de l'enseignement / apprentissage du français en milieu homoglotte ? Vous avez élaboré des modules d'aide à la rédaction universitaire ? Vous avez développé une approche transdisciplinaire et interculturelle ?

Appel à communications pour le n° 40 de Points Communs

Le français pour les employés occupant des postes dits de « bas niveau de qualification »

Comment répondre aux besoins des entreprises (en particulier du bâtiment et des travaux publics, de l'hôtellerie-restauration, du secteur hygiène-propreté, de l'aide à la personne) et de leurs employés, le plus souvent migrants, par rapport à des tâches, activités, structures, situations ? Les entreprises, françaises notamment, implantées en France ou à l'étranger, doivent-elles former au français leur personnel faiblement qualifié recruté localement ? Pourquoi ? Quels sont les bénéfices attendus de telles formations ? Quels sont les procédés mis en œuvre ? Avez-vous, par vos fonctions de responsable RH, responsable de formation ou formateur, acquis une expérience concernant la mise en place de formations en français à visée professionnelle à l'intention de publics occupant des postes faiblement qualifiés ?

Sur l'un ou l'autre de ces sujets, vous avez réalisé un travail de recherche : vous pouvez contribuer à notre rubrique « Recherche en didactique du FOS et de l'évaluation ».

Vous avez mis en place un dispositif de formation, un module, etc. : vous pouvez nous relater votre expérience dans un article qui paraîtra dans « Témoignages » ou « Pratiques d'enseignants ».

Enfin, vous avez élaboré (ou désirez mettre au point) une séquence d'enseignement : la didactisation de vos bases authentiques (documents, situations, ...) pourra faire l'objet du « dossier pédagogique », dont la conception est rémunérée.

Merci d'adresser vos contributions en version électronique à Thierry Peltreau, rédacteur en chef : tpeltreau@ccip.fr
Format pour les articles : 18 000 caractères espaces compris.

Date limite d'envoi pour le n° 39 de Points communs : le 15 décembre 2009.

Date limite d'envoi pour le n° 40 de Points communs : le 16 mars 2009.

Les contributions seront soumises au Comité scientifique pour les articles de la rubrique Recherche en didactique du FOS et de l'évaluation.

Directeur de la publication : Pierre TROUILLET

Directrice de la rédaction : Guilhène MARATIER-DECLÉTY

Rédacteurs en chef : Frédéric WOLSKA et Thierry PELTREAU

Comité de rédaction : Marie-José BACHMANN, Maité BAGARRY, Franck DESROCHES, Frédéric WOLSKA, Thierry PELTREAU

Comité scientifique : Jean BINON (Université de Leuven-Belgique), Serge BORG (CLA-Besançon), Odile CHALLE (Université Paris-Dauphine), Francis CARTON (Université Nancy III), Jean-Pierre CUQ (Université de Nice-Sophia Antipolis), Marc DEMEUSE (Université de Monts-Hainaut-Belgique), Jean-Marc MANGIANTE (Université d'Artois), Florence MOURLHON-DALLIES (Université de Paris III), Chantal PARPETTE (Université Lyon 2), Jean-Jacques RICHER (Université de Bourgogne), Nathalie SPANGHERO-GAILLARD (Université de Toulouse 2)

Abonnements, édition, diffusion, publicité : Patricia CHAMPIGNY, Thierry PELTREAU.

Ont collaboré à ce numéro : Marie-José BACHMANN, Aurore BARROT, Jérôme BONNAFONT, Pascaline FAURE, Cécile MEDINA, Pascale TENNANT-COURTEIX

Conception : Jean-Christophe LESZCZYSZYN - CCIP/ERMES/Pao HEC - **Impression :** PDI - octobre 2009

© **Photos - Illustrations :** Frédéric WOLSKA, (Couverture), MAEE, photographie, p. 33

Chambre de commerce et d'industrie de Paris

Direction des relations internationales de l'enseignement - Centre de langue française - 28, rue de l'Abbé Grégoire, 75279 Paris cedex 06

Rédaction : +33 1 49 54 17 53 - **Télécopie :** +33 1 49 54 28 90 - **Courriel :** fda@ccip.fr - **Abonnements :** +33 1 49 54 28 73

Dépôt légal : octobre 2009 - n° ISSN 1281 - 1157



CELAF
Centre de langue française

Je travaille en français !

**un acteur incontournable
au service des personnes,
des entreprises et des organisations
qui utilisent le français pour travailler.**

**Le Centre de langue de la Direction des relations internationales de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris devient le Centre de langue française, le CELAF.
Le CELAF intervient dans les domaines de l'évaluation en langue française, de la formation et de la certification en français langue professionnelle.**

Le CELAF bénéficie

- De **50 années d'expérience** dans le champ du français langue professionnelle
- D'une **équipe d'experts** en évaluation et en ingénierie de la formation
- Du **soutien de grandes universités européennes** en recherche scientifique en évaluation
- D'un **réseau de plus de 1 000 centres agréés**, partenaires de diffusion de ses outils d'évaluation et de certification

Le CELAF garantit

- Une écoute client permanente
- Une analyse des besoins systématique
- Des parcours personnalisés
- Des programmes et des formations efficaces et ciblés

Le CELAF développe

- Des outils d'évaluation en français général (le TEF, le TEFAQ)
- Des certifications en français de spécialité (10 diplômes de français professionnel)
Ces outils sont harmonisés sur les niveaux des référentiels internationaux : cadre européen commun de référence pour les langues et niveaux de compétences linguistiques canadiens
- Des ressources pédagogiques pour mieux connaître l'entreprise
- Une offre catalogue de parcours diplômants en ingénierie pédagogique et en management d'établissement culturel et d'organisme de formation en français

Je travaille en français avec

- **Le TEF**, test de français général standardisé
- **Les DFP**, 10 diplômes de français professionnel : affaires, droit, médical, secrétariat, tourisme et hôtellerie, scientifique et technique
- **Le DDiFOS**, un diplôme de didactique du français sur objectif spécifique
- **Le DAMOCE**, un diplôme dans le domaine du management et de la gestion de projets des établissements culturels et de formation
- **Des formations** linguistiques et des formations de formateurs

Chambre de commerce et d'industrie de Paris
Direction des relations internationales de l'enseignement
CELAF
28, rue de l'Abbé Grégoire
F-75279 Paris cedex 06
Tel 33 (0)1 49 54 28 57
Fax 33 (0)1 49 54 28 90
fda@ccip.fr
www.fda.ccip.fr



CELAF
Centre de langue française
Je travaille en français !

une centre de formation de la

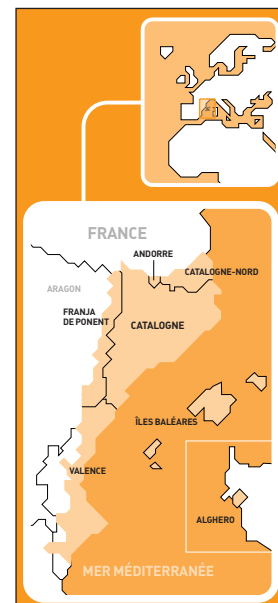


**Chambre de commerce
et d'industrie de Paris**

Les langues du monde, le monde des langues

Expo- langues

28^e édition du salon
PARIS-PORTE DE VERSAILLES
3 - 6 février 2010



La langue catalane, invitée d'honneur

Le catalan, la langue de 10 millions d'Européens - El català, la llengua de 10 milions d'europèus

Le catalan est la douzième langue la plus parlée en Europe, avec une dizaine de millions de locuteurs répartis dans quatre pays : l'Espagne, l'Andorre, la France et l'Italie. La plupart des catalanophones résident en Catalogne, dans les îles Baléares ou dans le Pays valencien, où le catalan jouit du statut de langue officielle aux côtés de l'espagnol. Le catalan, qui est la seule langue officielle de l'Andorre, est également parlé en Catalogne-Nord – dans le département des Pyrénées-Orientales – et à Alghero (l'Alguer, en catalan), une ville de Sardaigne.

Langue romane, le catalan a commencé à se former entre le VIII^e et le X^e siècle de part et d'autre des Pyrénées, dans les comtés de la Marche hispanique établie par l'Empire carolingien. Les premiers textes écrits en catalan datent du XII^e siècle. Entre le XIII^e et le XVI^e siècle, le catalan connut une expansion considérable non seulement en tant que langue de culture mais aussi comme langue de gouvernement, au point

de devenir langue de référence en Méditerranée, notamment en Sicile, en Sardaigne, ou encore à Naples.

Parmi les ouvrages littéraires de portée universelle rédigés en catalan figurent ceux écrits par Ramon Llull (Raymond Lulle), philosophe, poète et romancier contemporain de Dante considéré comme le créateur de la prose catalane, les œuvres d'Ausiàs Marc et Tirant lo Blanc, de Joanot Martorell, le premier roman moderne de la littérature occidentale. Plus près de nous, aux XIX^e et XX^e siècles, Jacint Verdaguer, Mercè Rodoreda, Josep Pla, Salvador Espriu, Baltasar Porcel et de nombreux autres écrivains catalans de renom ont donné au monde des œuvres admirables.

La langue catalane est actuellement utilisée au quotidien dans toutes les sphères de la société, dans les établissements scolaires comme à l'université, dans la recherche, dans l'Administration publique, dans les entreprises, dans les médias...

Pleinement adaptée aux besoins d'une société moderne, c'est la vingt-sixième langue la plus utilisée sur Internet, où un large éventail d'outils multimédias d'apprentissage du catalan a été mis en ligne, en particulier sur le site parla.cat. S'appuyant sur une forte tradition culturelle tout en étant doué d'une grande capacité créative, le catalan est, selon l'Unesco, la onzième langue la plus traduite au monde.

C'est aussi la langue de personnalités reconnues universellement de la taille d'Antoni Gaudí, Pau Casals, Joan Miró, Salvador Dalí, Antoni Tàpies, Miquel Barceló, Joan Oró, Joan Massagué, Valentí Fuster, Calixto Bieito, Josep Carreras, Montserrat Caballé, Isabel Coixet, Sergi López, Jordi Mollà, Josep M. Flotats, Jordi Savall, Ferran Adrià, Carme Ruscalleda, Rafael Nadal, Pau Gasol ou Pep Guardiola.

Nous vous invitons à vous intéresser à la langue catalane, invitée d'honneur d'Expolangues 2010, et à découvrir, ainsi, une partie de la richesse linguistique européenne.

IIII institut
ramon llull
Langue et culture catalanes

 **Generalitat de Catalunya**
Gouvernement de la Catalogne

 **Govern de les Illes Balears**

 **Govern d'Andorra**



www.expolangues.fr

Le web pédagogique
Partagez la connaissance !

TV5MONDE

letudiant.fr

Un événement organisé par le Groupe l'Etudiant